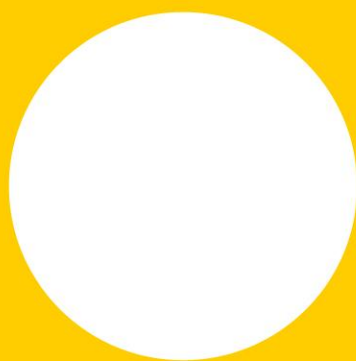


**RAPPORT
ANNUEL
EPIC BPI-Groupe
2013**





SOMMAIRE

1. MESSAGES DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'EPIC BPI-GROUPE ET DU DIRECTEUR GENERAL DE LA SA BPI-GROUPE	5
1.1. Message du Président-Directeur Général de l'EPIC BPI-Groupe	5
1.2. Message du Directeur Général de la SA BPI-Groupe	6
2. CHIFFRES CLES DE BPIFRANCE	7
3. RAPPORT DE GESTION	8
3.1. Gouvernance	8
3.2. Mandats des mandataires sociaux	9
3.3. Rapport d'activité de Bpifrance et de ses filiales au titre de l'exercice 2013	10
4. ORGANIGRAMME DE BPIFRANCE	47
4.1. Organigramme fonctionnel	47
4.2. Organigramme du Réseau	48
5. COMPTES CONSOLIDES	49
6. COMPTES INDIVIDUELS	82
7. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	97
7.1. Rapport sur les comptes consolidés	97
7.2. Rapport sur les comptes individuels	100



1. MESSAGES DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'EPIC BPI-GROUPE ET DU DIRECTEUR GENERAL DE LA SA BPI-GROUPE

1.1. Message du Président-Directeur Général de l'EPIC BPI-Groupe

Poursuivant sa mission de rationalisation du dispositif de soutien aux PME tout en favorisant le développement de l'investissement, de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises, l'EPIC BPI-Groupe (anciennement EPIC OSEO) a été en 2013 au cœur de la création de la banque publique d'investissement, portant la part de l'Etat au côté de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Bpifrance (SA BPI-Groupe) est désormais maison-mère des filiales opérationnelles du groupe, Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement. Elle a été agréée en qualité de Compagnie Financière à la suite des opérations capitalistiques du groupe intervenues le 12 juillet 2013. Simultanément, l'EPIC BPI-Groupe a perdu sa qualité de Compagnie Financière et n'est plus soumis à l'ensemble de la réglementation pesant sur les établissements de crédit, notamment aux dispositions du règlement 97-02 du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières.

Durant l'année 2013, la gouvernance de l'EPIC BPI-Groupe a été modifiée : Bruno Durieux a été nommé Président-Directeur Général de l'EPIC BPI-Groupe par décision du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 12 juillet 2013 jusqu'au 31 décembre 2013. De même, la composition du Conseil d'Administration de l'établissement a été renouvelée par décret en date du 15 juillet 2013.

Pour 2014, l'EPIC BPI-Groupe continuera d'assurer sa mission d'intérêt général, à savoir, promouvoir et soutenir l'innovation, contribuer au transfert de technologies et favoriser le développement et le financement des PME.

François AUVIGNE
Président-Directeur Général de l'EPIC BPI-Groupe
depuis le 1^{er} janvier 2014

1.2. Message du Directeur Général de la SA BPI-Groupe



Tout au long de cette première année d'existence, Bpifrance a mené de front sa fondation juridique, financière, opérationnelle et la mission de financement des entreprises qui lui a été confiée.

Bpifrance a conduit sa structuration avec volontarisme : la mise en place de différents organes de gouvernance, la validation de la doctrine après présentation au Parlement, le déploiement dans les régions, l'organisation juridique et financière sont autant d'actions qui ont été menées à bien au cours de l'année 2013 grâce à la mobilisation et à l'engagement des équipes.

Ces actions n'ont en rien ralenti l'activité du groupe dans sa mission de financement des entreprises. Dans un contexte économique encore tendu, Bpifrance a mobilisé tous les outils pour assurer son rôle d'acteur de place, jouer un rôle contra-cyclique de financement de l'économie et agir sur les imperfections de marché.

L'activité de crédit a ainsi atteint un niveau historique avec 5Md€ d'engagements à moyen-long terme, qui ont permis, par effet de levier, la mobilisation de 16Md€ de financements. S'agissant des financements de court terme, 4Md€ ont été engagés, ce qui est également sans précédent. Le Préfinancement du CICE, résultant du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi, a atteint 860M€ d'accords au bénéfice de plus de 12.000 entreprises, dont 60% de TPE. L'activité de garantie, quant à elle, est en progression de 5% par rapport à 2012. Les efforts en matière de financement de l'innovation ont été également renforcés par le déploiement de nouvelles offres de prêts. Bpifrance a, par ailleurs, défini un plan d'action pour l'innovation, le plan « NOVA » fondé sur trois mots d'ordre : simplification, accompagnement, continuum de financement.

L'année 2013 a été l'année de la définition d'une nouvelle organisation du pôle investissement, structurée autour quatre métiers : fonds de fonds, investissement direct dans les PME, investissement direct en capital innovation, et investissement direct dans les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE). Cette organisation se concrétisera pleinement en avril 2014 avec le regroupement de plus de 300 collaborateurs de CDC Entreprises, du FSI et de FSI Régions, dans Bpifrance Investissement, société de gestion unique du groupe gérant près de 20Md€ d'actifs. En 2013, Bpifrance a poursuivi son action en fonds de fonds dans un contexte marqué par une attrition des capitaux pour les PME, jouant pleinement son rôle d'entraînement des souscripteurs privés et permettant de structurer la chaîne du financement des PME de croissance : le niveau des souscriptions réalisées dans des fonds partenaires s'est élevé à 444 M€. L'investissement en fonds propres dans les PME a bien résisté, malgré un marché difficile : 91 opérations ont été réalisées sur l'exercice pour 121 M€ investis. L'activité du métier fonds propres ETIGE a continué sur un rythme équivalent à 2012 : 368 M€ répartis sur 16 opérations contre 356 M€ investis l'année précédente. L'activité de capital innovation exercée en direct a, par ailleurs, conduit à des souscriptions de 111 M€ pour 35 opérations, soit une croissance de 54% par rapport à 2012, grâce, notamment à la création de l'activité Large Venture.

Avec l'adoption du Plan stratégique 2014-2017 par le Conseil d'administration, Bpifrance dispose, aujourd'hui, d'une feuille de route claire pour les années à venir. L'enjeu majeur de notre action sera la reprise de l'investissement des entreprises dans notre pays.

La mobilisation des équipes de Bpifrance pour y parvenir sera pleine et entière.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Dufourcq'.

Nicolas DUFOURCQ
Directeur général de la SA BPI-Groupe



2. CHIFFRES CLÉS DE BPIFRANCE

- Pôle « investissement »

En millions d'euros	2012	2013
Engagements autorisés	1 353	912
Fonds de fonds	479	405
Fonds Propres PME	222	176
Innovation	136	106
Fonds Propres ETI/ GE	517	224
Souscriptions	1 776	1 044
Fonds de fonds	390	444
Fonds Propres PME	161	122
Innovation	74	111
Fonds Propres ETI/ GE	1 152	367
Distributions	519	1 186
Fonds de fonds	82	111
Fonds Propres PME	36	73
Innovation	1	2
Fonds Propres ETI/ GE	400	1 001
Plus-ou-moins values réalisées	94	417
Fonds de fonds	4	3
Fonds Propres PME	2	15
Innovation	-2	1
Fonds Propres ETI/ GE	91	398
Actifs sous gestion* :	20 626	20 039
Fonds de fonds	5 195	5 065
Fonds Propres PME	1 570	1 848
Innovation	543	639
Fonds Propres ETI/ GE	13 317	12 487

* Pour les participations directes des métiers ETI-GE et Innovation, les valeurs indiquées correspondent à la valorisation IFRS retenue à la clôture de chaque exercice

- Pôle « financement »

(En millions)	2011	2012	évolution 2012	2013	évolution 2013
ACTIVITE					
Aides innovation (AI, ISI, FUI, FIS, PSPC)	658	744	13,1%	634	-14,8%
Concours Garantie	8 826	8 500	-3,7%	8 968	5,5%
Concours garantis par Bpifrance régions	534	611	14,4%	768	25,7%
Cofinancement de l'investissement	4 164	4 701	12,9%	5 073	7,9%
CICE (avances)	-	-	N/A	737	N/A
Financement à Court terme (avances)	6 302	7 001	11,1%	7 810	11,6%
EFFECTIFS (1)	1641	1641	-		

(1) Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein au 31 décembre

3. RAPPORT DE GESTION

3.1. Gouvernance

3.1.1. Conseil d'Administration au 1^{er} janvier 2014

Président du Conseil

François AUVIGNE¹

Inspecteur Général des Finances à l'Inspection Générale des Finances

Administrateurs représentant l'Etat²

Juliette D'ABOVILLE

Chef du Pôle Juridique à l'Agence des participations de l'Etat

Delphine D'AMARZIT

Inspectrice Générale des Finances et Chef du service de Financement de l'Economie à la Direction Générale du Trésor

Benjamin GALLEZOT

Directeur Général Adjoint de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Laurence HARTMANN

Adjointe au Chef du Département des Partenariats et de la Valorisation au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Vincent MOREAU

Sous-Directeur de la 3^e sous-direction à la Direction du Budget

Invités

Jean-François GUTHMANN

Chef de la mission de Contrôle Economique et Financier

Olivier BUQUEN³

Contrôleur Général Economique et Financier

Commissaires aux Comptes

MAZARS, représenté par Virginie CHAUVIN

KPMG Audit FS I, représenté par Philippe SAINT-PIERRE et Marie-Christine FERRON-JOLYS

3.1.2. Direction générale

Directeur Général

François AUVIGNE

¹ Nommé par décision du Ministre de l'Economie et des Finances le 31 décembre 2013

² Nommés par décret en date du 15 juillet 2013

³ Depuis le 27 janvier 2014



3.2. Mandats des mandataires sociaux

Président Directeur Général

François AUVIGNE

Inspecteur Général des Finances à l'Inspection Générale des Finances

Membre du Conseil de surveillance représentant l'Etat de l'EPIC Société du Grand Paris (SGP)

Administrateur représentant l'Etat du Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB SA), de sa filiale LFB Biomédicaments et de la Société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE)⁴

Président du Comité d'Audit de LFB SA

Administrateurs représentant l'Etat

Juliette D'ABOVILLE

Chef du Pôle Juridique à l'Agence des participations de l'Etat

Administrateur représentant l'Etat de la société TSA, de la Compagnie Générale Maritime et Financière (CGMF) et de la Société de Gestion de Garantie et de Participations (SGGP)

Delphine D'AMARZIT

Inspectrice Générale des Finances et Chef du service de Financement de l'Economie à la Direction Générale du Trésor

Administrateur représentant l'Etat de la SA BPI-Groupe, de Dexia et de l'Agence Française de Développement (AFD)⁵

Benjamin GALLEZOT

Directeur Général Adjoint de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Laurence HARTMANN

Adjointe au Chef du Département des Partenariats et de la Valorisation / Entreprises innovantes et Secteurs émergents à la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Membre invité permanent du Conseil d'Administration de l'Association des Instituts Carnot

Vincent MOREAU

Sous-Directeur de la 3e sous-direction à la Direction du Budget

Administrateur représentant de l'Etat de la SA OSEO

Administrateur du CNRS, du CNES, du CEA, de l'ANR et de l'Etablissement public de Paris Saclay

⁴ Jusqu'en décembre 2013

⁵ Jusqu'en juin 2013

3.3. Rapport d'activité de Bpifrance et de ses filiales au titre de l'exercice 2013

3.3.1. Les faits marquants du groupe en 2013

L'année 2013 est celle de la constitution de la Banque publique d'investissement, détenue à parité par l'EPIC BPI-Groupe et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sur le plan des métiers, 2013 est marquée, côté financement, par le déploiement de nouveaux produits de financement, de préfinancement et de garantie et, côté investissement, par la création de nouveaux fonds d'investissement.

Constitution du groupe Bpifrance

Les principales étapes de la constitution du groupe Bpifrance sont résumées ci-après :

- Loi du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement ;
- 21 février 2013 : le premier conseil d'administration de Bpifrance, réuni à Dijon, désigne son président, Jean-Pierre Jouyet, directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- 21 février 2013 : désignation du comité exécutif de Bpifrance.
- 17 avril 2013 : première réunion du conseil national d'Orientation (CNO), à Caen. Le CNO est chargé d'émettre un avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention, les modalités d'exercice par BPI-Groupe et ses filiales de leurs missions d'intérêt général et sur la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.
- 15 mai 2013 : présentation de la doctrine d'intervention de Bpifrance au Parlement. Celle-ci a ensuite été adoptée par le Conseil d'administration du 25 juin.
- 38 réunions de comités régionaux d'orientation organisées à partir du printemps 2013.
- Mai 2013 : lancement du label *Bpifrance Export*, nouvelle offre de financement et d'accompagnement destinée aux PME et ETI, en partenariat avec Coface et UBIFRANCE, afin de faciliter l'export et l'internationalisation des entreprises.
- Juin 2013 : conclusion d'un partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour développer des coopérations en faveur de l'investissement et du financement des PME et ETI. Cet accord a été concrétisé dès septembre avec la mise à disposition de Bpifrance d'une ligne de crédit de 750 M€ par la BEI, et d'une enveloppe de garantie par le FEI. Celle-ci permettra d'accorder des prêts en faveur des PME innovantes à hauteur de 200 M€.
- Notifications des agréments de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (28 juin 2013) et de l'Autorité des Marchés Financiers (10 juillet 2013).
- 12 juillet 2013 : constitution du groupe Bpifrance par achèvement d'un processus d'apports aux termes duquel :
 - (a) l'Etat apporte à BPI-Groupe 49% du capital et des droits de vote de Bpifrance Participations et sa participation dans Sofired,
 - (b) l'EPIC BPI-Groupe apporte à BPI-Groupe 62,81% du capital et des droits de vote de OSEO et
 - (c) la Caisse des Dépôts et Consignations apporte à BPI-Groupe en particulier 51% du capital et des droits de vote de Bpifrance Participations, la totalité du capital et des droits de vote de CDCE-1, 62,81% du capital et des droits de vote de OSEO ainsi que des actifs complémentaires.

A la suite de ces apports, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations deviennent alors actionnaires paritaires de BPI-Groupe, chacun à raison de 50% du capital et des droits de vote (sous réserve de cinq actions prêtées pour se conformer aux règles applicables aux sociétés anonymes), dont le capital s'élève à 20.981.406.140 euros. BPI-Groupe a le statut de compagnie financière.



(d) BPI-Groupe apporte à FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) des actifs reçus le jour même de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- Octobre / novembre 2013 : finalisation de l'organisation du groupe et installation des équipes. Les équipes parisiennes de Bpifrance sont réunies sur un seul site (6/8 boulevard Haussmann – 75009 Paris) et les fonctions centrales sont dans le même temps rassemblées au siège de Maisons Alfort.
- Elaboration de convention-cadres de partenariat avec les Régions. 2 conventions signées en 2013 : Auvergne et Poitou-Charentes.
- Novembre 2013 : lancement du plan d'action Nova pour le financement de l'innovation, qui vise à accélérer la création de champions nationaux. Nova prévoit le renforcement des interventions de Bpifrance, la simplification des aides et des dispositifs, l'accompagnement des entrepreneurs innovants et la continuité entre tous les types de financement de l'innovation : aides à l'innovation, prêts innovation, programmes collaboratifs et investissements en fonds propres.
- 26 novembre 2013 : signature de la charte des bonnes pratiques AFIC / Bpifrance avec des engagements partagés entre acteurs privés et publics au service du développement des PME et des ETI non cotées.
- 20 décembre 2013 : approbation du premier plan stratégique de Bpifrance par le conseil d'administration. Ce plan volontariste matérialise les ambitions stratégiques du groupe à horizon 2017, en accord avec ses missions d'intérêt général.

Faits marquants concernant le pôle « financement » :

Concernant le pôle « financement », 2013 est l'année du déploiement de nouveaux produits de financement, de préfinancement et de garantie.

- Nouveaux produits de financements :
- **Prêt développement export (PDE)** : Dans le cadre de la simplification des procédures de soutien aux entreprises décidées par l'État, le PDE a été créé afin de répondre au besoin de renforcement de la structure financière des entreprises qui se développent à l'international. Systématiquement associé à des financements externes de même montant, le PDE résulte de la fusion de 3 produits préexistants : le prêt pour l'export, le contrat de développement international et le contrat de développement participatif.
- **Prêt numérique**, dans le cadre du programme des investissements d'avenir (PIA). Doté de 300 M€, ce prêt bonifié, systématiquement associé à des financements externes de même montant, financera l'investissement des PME et ETI engagées dans des projets structurants d'intégration de solutions numériques.
- **Prêt pour l'industrialisation des pôles de compétitivité (PIPC)** : mis en place fin 2013 dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), le PIPC finance les dépenses aval d'un projet collaboratif de R&D, permettant d'aboutir à la mise sur le marché d'un produit, procédé ou service innovant. Il améliore ainsi le financement de la phase d'industrialisation et de commercialisation des nouveaux produits ou services développés par les entreprises au sein des projets collaboratifs des pôles de compétitivité.
- Déploiement des mesures du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi :
- **Préfinancement du CICE**, sous la forme d'un préfinancement direct, d'un dispositif de garantie favorisant le préfinancement et du déploiement d'une offre spécifique pour les TPE
- **Fonds de redressement de la trésorerie des PME** : garantie de 500 M€ de crédits de trésorerie au profit des TPE et PME

Faits marquants concernant le pôle « investissement » :

2013 est l'année de mise en place d'une nouvelle organisation au sein du pôle « investissement » de Bpifrance, qui se traduit par la création des 4 métiers suivants :

- **Fonds de fonds**, ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds affiliés et fonds de fonds privés souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes d'investissement suivants :
 - Programme PMEI (FPCR 2000, FCIR, FFT3 et FPMEI),
 - Programme FSI France Investissement (FFIA, FFIB et FFI 2),
 - Programme FSI France Investissement 2020 (FFFI 3).

Le métier fonds de fonds est également en charge de la gestion d'actifs pour compte de tiers telle que le fonds national d'amorçage, ci-après « FNA » (PIA) non souscrit par Bpifrance.

- **Fonds Propres PME**, ce métier est en charge de la gestion des fonds suivants :
 - France Investissement Croissance (FCID, FCID 2 et OC+A),
 - Fonds sectoriels (dont Patrimoine et Création, FSFE, Croissance Rail, FDEN, Fonds Stratégique Bois, Mode et Finance, Patrimoine et Création 2...),
 - France Investissement Croissance Régions (AED, AEM, OC+B, FSI Régions 1 et FSI Régions Mezzanine),
- **Innovation**, les équipes de l'innovation sont en charge de la gestion de l'activité Large Venture et de la gestion des fonds souscrits par Bpifrance tels que les fonds Bioam et Innobio et des fonds levés dans le cadre du PIA (FSN PME Ambition Numérique, Fonds Ecotechnologies et Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares).
- **Fonds Propres ETIGE** est le quatrième métier du pôle « investissement » distingué lors de la création de Bpifrance, ses portefeuilles sont souscrits par Bpifrance Participations. Les équipes de ce pôle assurent la gestion :
 - des participations stratégiques dans les grandes entreprises (ex : Orange)
 - des participations prises dans les ETI avec le fonds ETI 2020 qui se dote d'une taille de 3 Mds€ dont un apport d'actifs historiquement détenu par l'ex-FSI, d'environ 850 M€.
 - des fonds sectoriels en charge de l'accompagnement des équipementiers du secteur de l'automobile de rangs 1 et 2 (FMEA et FMEA rang 2).

Faits marquants concernant l'EPIC BPI-Groupe :

Nomination du Président-Directeur Général de l'EPIC BPI-Groupe :

Par décision en date du 31 décembre 2013, le Ministre de l'Economie et des Finances, a nommé Monsieur François AUVIGNE, Inspecteur Général des Finances, Président-Directeur Général de l'Établissement Public BPI-Groupe par intérim à compter du 1er janvier 2014. Il succède ainsi Bruno DURIEUX, également Inspecteur Général des Finances, dont le mandat est arrivé à échéance. Bruno DURIEUX avait lui-même été nommé par décision du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 12 juillet 2013, succédant à François DROUIN.



3.3.2. Les missions et les métiers de Bpifrance

Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, Bpifrance agit en appui des politiques conduites par l'Etat et par les Régions. La loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 lui donne pour mission de favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

La SA BPI-Groupe est une holding qui agit au travers de ses filiales Bpifrance Financement (pôle financement) et Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement (pôle investissement).

Sont présentés ci-après les missions et les métiers de ces deux pôles puis les modes d'intervention desdits métiers.

3.3.2.1. Pôle « financement »

Les missions et métiers de Bpifrance Financement

- Missions du pôle Financement

Bpifrance Financement est un acteur de place, neutre, qui a vocation à entraîner au bénéfice des entreprises, l'ensemble des partenaires du financement, au premier plan desquels les banques, de même que les réseaux de développement de l'innovation en intervenant en co-financement avec des banques privées.

Dans le respect des acteurs privés et des règles du droit de la concurrence, Bpifrance Financement apporte des financements aux entreprises dans leurs phases les plus risquées comme la création d'entreprise ou la transmission, l'innovation, l'international mais aussi dans le cadre d'investissements de capacité. Elle s'appuie pour ce faire sur les dotations d'acteurs publics à différents échelons : Etat, collectivités locales (notamment les régions) et Union européenne.

Sa mission d'intérêt général impose à Bpifrance Financement d'intervenir au plus près des territoires, en faveur des TPE, PME et ETI, quels que soit leur statut juridique (y compris les entreprises de l'ESS⁶ et les entreprises publiques locales⁷ exerçant une activité marchande), dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des services financiers. Sa stature publique implique également un accueil particulier des entreprises dans chaque région, une recherche de solutions auprès de tous les partenaires.

Bpifrance Financement est soumise aux réglementations des aides d'Etat (fonds de garantie, recherche-développement et innovation, prêts bonifiés) qui encadrent en particulier le financement des entreprises en difficultés avérées ou celles qui ne sont pas à jour de leur cotisations sociales et fiscales.

En tant qu'Etablissement de Crédit, Bpifrance Financement est soumis à la réglementation bancaire (CRBF 97.02) qui lui impose de nombreuses obligations, comme celle d'opérer aux conditions de marché, sans soutien abusif ni crédit ruineux, de disposer d'un système de prévention des risques (financier, d'image et opérationnel), de séparation des rôles, des systèmes de mesure de surveillance et de maîtrise des risques.

Son activité et son fonctionnement sont sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

- Métiers du pôle Financement

Les trois métiers principaux du pôle « financement » de Bpifrance sont le financement des investissements et du cycle d'exploitation, la garantie et le soutien de l'innovation, dans un focus international croissant.

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

En partenariat avec les établissements bancaires et financiers, Bpifrance Financement contribue au financement des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédits à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière,

⁶ Entreprises à statut (coopératives, SCOP, mutuelles, associations) ou à fort impact social

⁷ SEM, SPL, SPLA

- immatériels, de même qu'au financement du besoin en fonds de roulement, sous forme de Prêts de Développement (Croissance, Transmission, Innovation), long et patients, sans garanties ni sûretés prises sur l'entreprise ou ses dirigeants.

Des financements spécifiques en partenariat avec les Régions et le Commissariat Général à l'Investissement ont été développés pour encourager l'investissement dans les phases les plus critiques à fort potentiel : export, numérique, revitalisation... Enfin, le prêt à la création d'entreprise (PCE) accompagne depuis 2000 les créations d'entreprise.

Bpifrance Financement contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des grands donneurs d'ordre publics et privés et, au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : cautions et garanties à première demande.
- en 2013 pour la première année, Bpifrance a préfinancé le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

La garantie

Bpifrance Financement garantit les financements bancaires (y compris le crédit-bail et la location financière) et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la création. Les prêts d'honneur consentis aux créateurs par les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise sont également éligibles,
- au titre de l'innovation,
- au titre du développement,
- au titre de la transmission,
- au titre de l'international, y compris les cautions bancaires sur marchés export et le risque d'échec des implantations de filiales françaises à l'étranger (GPI-garantie de projets à l'international).

En 2013, Bpifrance a mis en place un fonds de garantie destiné au renforcement de la trésorerie des entreprises, lorsque leur banque consolide leurs encours à court terme en nouveau crédit à moyen terme.

La quotité de garantie est comprise entre 40 et 60%. Elle peut atteindre 70% avec le concours des fonds de garantie constitués par les régions auprès de Bpifrance Financement.

Le soutien de l'innovation

La mission de la branche innovation de Bpifrance Financement est d'apporter une réponse aux besoins de financement des projets innovants individuels ou collaboratifs, de l'idée jusqu'au marché, dans les cas de défaillances des financements classiques. Bpifrance Financement apporte une solution de financement adaptée à l'entreprise en fonction de sa distance au marché (subvention, avance remboursable, prêt bonifié,...) en partenariat étroit avec les Régions.

Les activités de financement des entreprises en innovation se divisent en 2 grandes catégories :

- les aides individuelles (sous forme de subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro) et prêts (prêt participatif d'Amorçage, pré-financement CIR, Prêt pour l'industrialisation, etc.) opérés par le réseau Bpifrance implanté sur tout le territoire.
- et le financement des projets collaboratifs (FUI, ISI, PSPC) opérés par le siège de Bpifrance à Paris, sous forme de subventions et d'avances remboursables.

En matière d'aides individuelles comme collaboratives, les accords se sont élevés à 634 M€. Les objectifs ont été dépassés en matière d'aides individuelles (364 M€) tandis que les programmes collaboratifs se sont avérés plus difficiles à mettre en œuvre (270 M€).

Bpifrance a également défini le plan d'action transverse pour l'innovation « Nova ». Durant l'année 2013, les équipes de l'innovation se sont ainsi mobilisées autour de 3 priorités :

- Simplification : accroître la lisibilité de l'offre et la rapidité des processus pour le client entrepreneur,
- Accompagnement : valoriser le rôle d'accompagnement de Bpifrance et en particulier des chargés d'affaires,
- Continuum de financement : apporter une réponse à tous les besoins de financement de l'entrepreneur, à tout stade de développement (investissement, financement innovation).



Concernant l'axe simplification de Nova, une nouvelle présentation simplifiée et dynamique de l'offre a été mise en place. Elle part du besoin de l'entreprise et est orientée « parcours clients » mettant en avant les solutions de financement en fonction du stade de maturité de l'entreprise et de son projet.

La simplification des programmes collaboratifs a également démarré notamment avec la fusion ISI et PSPC dès 2014 et une accélération de la mise en place des aides (6 mois maximum) après la réception du dossier complet.

Par ailleurs, dans un souci de simplification, la gestion du programme FSN SAR (soutien aux grands projets collaboratifs dans le domaine du numérique), jusqu'ici géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, est aujourd'hui reprise par Bpifrance, en cohérence avec les missions qui lui ont été confiées.

Concernant les actions visant un meilleur accompagnement des entreprises financées, Bpifrance est un acteur majeur de l'initiative French Tech lancé en novembre 2013 par Fleur Pellerin, Ministre déléguée auprès du ministre du Redressement productif, chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique, en tant qu'opérateur du fonds French Tech Accélération mais également en tant que contributeur à la création et la mise en œuvre du projet depuis son origine.

Bpifrance a également ouvert dans ses locaux en novembre dernier un espace startup afin d'accueillir en son cœur des entreprises clientes de Bpifrance et a lancé avec UBIFRANCE un programme d'accélération à San Francisco, Ubi I/O, afin d'aider des entreprises innovantes à fort potentiel à s'installer aux Etats-Unis.

Par ailleurs, les équipes du réseau de Bpifrance, hier dédiées exclusivement au financement, ont commencé à être formées afin de pouvoir orienter au mieux les entreprises clientes en recherche de fonds propres.

En matière de continuum de financement, Bpifrance a cherché à compléter sa gamme de prêts pour les entreprises en phase d'amorçage et de croissance afin de mieux répondre aux besoins du marché avec deux nouveaux prêts répondant à des besoins spécifiques des entreprises innovantes, disponibles dès 2014. De plus, le Prêt pour l'Industrialisation des Pôles de Compétitivité (PIPC) a été mis en place fin 2013 dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir afin de financer les dépenses aval d'un projet collaboratif de R&D.

Bpifrance est également opérateur du Concours Mondial de l'Innovation (Innovation 2030) visant à faire émerger les entreprises leaders de demain portant des innovations majeures et à fort potentiel sur les 7 ambitions identifiées par la commission Lauvergeon.

Enfin, Bpifrance a défini une stratégie concernant l'innovation non technologique afin de mettre en place, en 2014, les outils, le référentiel d'instruction et la formation de son réseau pour pouvoir soutenir au mieux les projets concernés.

- Mode d'intervention des différents métiers du pôle financement

Bpifrance Financement exerce ses trois grands métiers (financement des investissements et du cycle d'exploitation, garantie, soutien de l'innovation) qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets, de la création à la transmission d'entreprise, en passant par l'innovation et l'international :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants à composante technologique, ayant des perspectives concrètes de réalisation,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

Bpifrance Financement mutualise l'ensemble de ses savoir-faire, combinant les différentes techniques de financement, afin de concevoir des solutions qui répondent à des insuffisances de marché. Il en est ainsi du financement de l'amorçage, du financement bancaire de l'innovation (prêts mezzanines et mobilisation du CIR pour les ETI), au-delà des aides, ou encore de la mise en relation de PME innovantes avec des grands comptes ou des investisseurs en fonds propres.

Ses interventions se caractérisent par sa capacité d'entraînement sur les acteurs privés du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

Bpifrance Financement travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation.

Bpifrance Financement a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles, les Conseils Régionaux.

Bpifrance Financement intervient en « réseau » avec :

- les établissements bancaires et financiers et les intervenants en fonds propres,
- les pôles de compétitivité, les organismes de recherche, les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes entreprises,
- les incubateurs et les pépinières,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers,
- les experts comptables,
- les fédérations et les syndicats professionnels,
- les réseaux associatifs d'aide et d'accompagnement de la création d'entreprise,
- les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la diffusion des technologies de l'information dans les PME,
- les fonds structurels européens et les programmes de recherche communautaires.

3.3.2.2. Pôle « investissement »

Les missions et métiers de Bpifrance Investissement

- Missions du pôle Investissement

Dans le cadre de la création de Bpifrance, la doctrine d'investissement a été précisée au cours du premier semestre de l'année 2013 puis adoptée par le conseil d'administration de BPI-Groupe en date du 25 juin 2013. Cette doctrine, qui s'applique à l'ensemble du pôle « investissement » de Bpifrance se résume comme suit.

Par ses interventions en fonds propres, le pôle « investissement » de Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés suffisamment qualifiés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquels est amené à intervenir Bpifrance, dans le cadre de son métier « investissement » sont guidées par les principes directeurs suivants :

- Bpifrance intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public. Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels elle laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;



- Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;
- Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés. C'est notamment le cas sur les segments de marchés très risqués (amorçage, capital-risque, forte intensité en R&D). Elle accompagne sur le long terme les entreprises dans lesquelles elle investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine ;
- Bpifrance est au service de l'intérêt collectif. En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc.
- Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, Bpifrance privilégie l'apport d'argent frais (ou *new money*) aux entreprises dans lesquelles elle investit, aux côtés d'autres investisseurs. Pour autant, Bpifrance envisage de prendre le relais du capital-investissement privé ou de procéder à la sortie de cote d'une cible par un rachat de titres, notamment dans les trois cas de figure suivants :
 - la transmission générationnelle d'une PME,
 - la sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance, notamment innovantes,
 - le rachat de participations pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital, d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.
- Bpifrance n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :
 - Les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures. En revanche, Bpifrance peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures ;
 - Les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
 - Les banques et compagnies d'assurance ;
 - Les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
 - Les sociétés d'économie mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts et Consignations,étant précisé que toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts et Consignations fera l'objet d'une coordination spécifique.
- Bpifrance peut intervenir exceptionnellement sur le segment du capital retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en s'entourant de précautions particulières. En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de Bpifrance pour trois raisons :
 - Ils supposent généralement un investissement majoritaire afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;
 - Les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'Etat et doivent, de ce fait, être systématiquement notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non réalisation de l'opération d'investissement ;

-La restructuration des entreprises en difficulté soumettrait Bpifrance, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, Bpifrance privilégiera des investissements en capital retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

Dans son application, cette doctrine tient également compte de la logique d'investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées dans un cadre déontologique clair.

- **Métiers du pôle Investissement**

Le pôle « investissement » de Bpifrance est structuré autour de quatre métiers :

- **Fonds de fonds**, ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds affiliés et fonds de fonds privés souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes d'investissement suivants :
 - Programme PMEI (FPCR 2000, FCIR, FFT3 et FPMEI),
 - Programme FSI France Investissement (FFIA, FFIB et FFI 2),
 - Programme FSI France Investissement 2020 (FFFI 3).

Le métier fonds de fonds est également en charge de la gestion d'actifs pour compte de tiers telle que le FNA (PIA) non souscrit par Bpifrance.

- **Fonds Propres PME**, ce métier est en charge de la gestion des fonds suivants :

- France Investissement Croissance,
- Fonds sectoriels,
- France Investissement Croissance Régions.

- **Innovation**, les équipes de l'innovation sont en charge de la gestion de l'activité Large Venture et de la gestion des fonds souscrits par Bpifrance tels que les fonds Bioam et Innobio et des fonds levés dans le cadre du PIA (FSN PME Ambition Numérique, Fonds Ecotechnologies et Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, ci-après (« FBMIR »)).

- **Fonds Propres ETIGE** est le quatrième métier du pôle « investissement » distingué lors de la création de Bpifrance, ses portefeuilles sont souscrits par Bpifrance Participations. Les équipes de ce pôle assurent la gestion :

- des participations stratégiques dans les grandes entreprises (ex : Orange)
- des participations prises dans les ETI avec le fonds ETI 2020.
- des fonds sectoriels en charge de l'accompagnement des équipementiers du secteur de l'automobile de rangs 1 et 2 (FMEA et FMEA rang 2).

- **Mode d'intervention des différents métiers du pôle investissement**

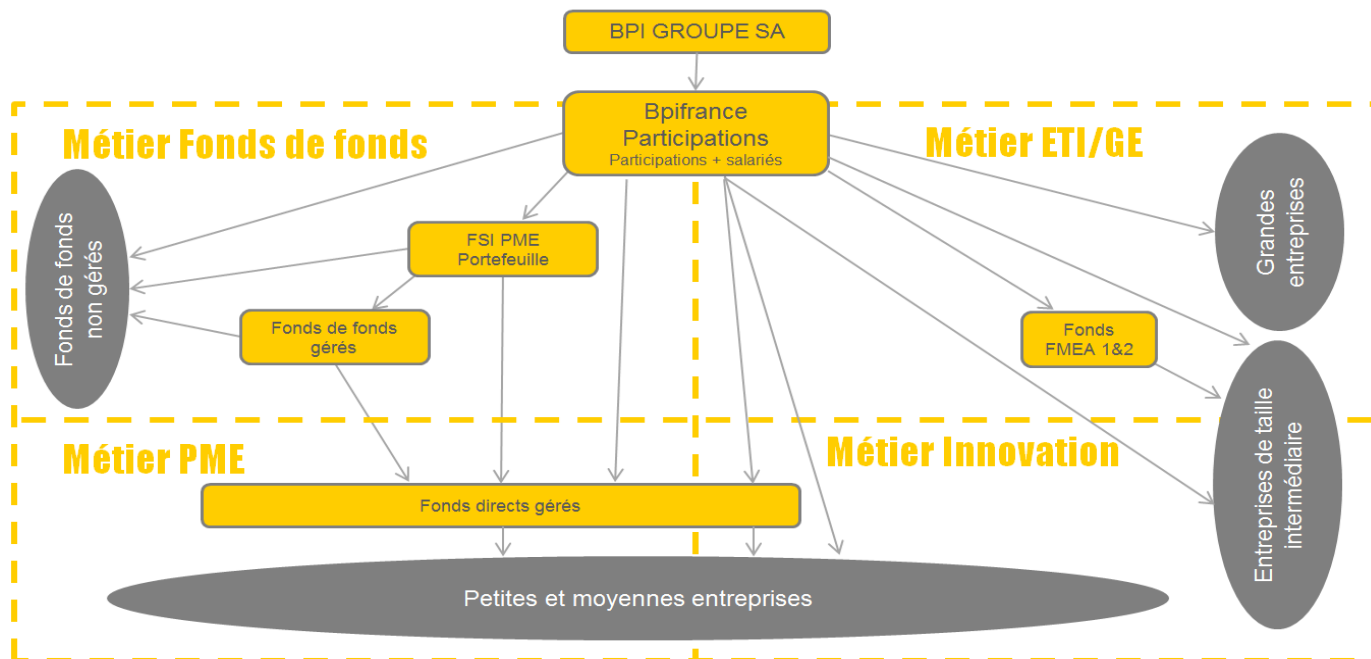
Les investissements du groupe Bpifrance sont opérés soit en direct par Bpifrance Participations (ex FSI), soit au travers de fonds et les modes d'intervention diffèrent selon les métiers.

Les investissements du métier fonds propres ETIGE sont en général réalisés par les équipes de Bpifrance Participations, sur le bilan de Bpifrance Participations. Au gré de la mise en place d'une nouvelle organisation (au cours du premier semestre 2014), les investissements dans des ETI seront réalisés au travers du fonds ETI 2020, dont la création effective interviendra au cours du 1^{er} trimestre 2014.

Les métiers Fonds propres PME et Fonds de fonds investissent principalement aux travers de fonds. Ces fonds sont essentiellement financés via une holding intermédiaire (FSI PME Portefeuille entièrement détenue par Bpifrance Participations) et gérés par des sociétés de gestion du groupe Bpifrance (Bpifrance Investissement et Bpifrance Investissement Régions, laquelle sera absorbée le 31 mars 2014 par Bpifrance Investissement).



Le métier Innovation réalise ses investissements aussi bien au travers de fonds gérés par Bpifrance Investissement qu'en direct, sur le bilan de Bpifrance Participations (activité Innovation Large Venture).



3.3.3. L'activité par pôle et chiffres clés

Dans un contexte économique encore tendu, le groupe Bpifrance a mobilisé ses différents outils financiers pour jouer son rôle d'acteur de place et assurer, au travers de ses pôles « investissement » et « financement », un rôle contracyclique de financement de l'économie et agir sur les imperfections de marché.

3.3.3.1. Pôle « financement »

L'activité du pôle « financement » de BPI-Groupe en 2013 est présentée ci-après autour des trois métiers de ce pôle avec par ailleurs un éclairage sur l'activité à l'international.

Activité Innovation

Répartition subventions / avances / prêts :

(en millions €)	2012	2013
Aides individuelles	395	364
. Subvention	90	85
dont partenaires	42%	42%
. Avances Remboursables	123	127
dont partenaires	24%	26%
. Prêts à taux zéro	182	152
Prêts de développement	18	113
. Prêts participatifs d'amorçage	18	19
. Préfinancement du CIR		36
. Prêts pour l'innovation		58
Financement des projets collaboratifs	349	270
. FUI (subventions)	122	104
. ISI	109	92
dont subventions	41%	29%
dont avances remboursables	59%	71%
. PSPC	82	54
dont subventions	56%	46%
dont avances remboursables	44%	54%
. FIS (subventions)	36	20

Répartition des entreprises bénéficiaires par grands secteurs (hors ISI) :

	2013
Industrie	47,65 %
Sciences de la vie	20,43 %
TIC	31,05 %
Autres	0,86 %



Commentaires sur l'évolution de l'activité

Grâce aux moyens en provenance tant de l'Etat, que de ses partenaires, Bpifrance a pleinement mobilisé en 2013 ces outils d'aides et de prêts à hauteur de 767 M€ (-2% par rapport à 2012) permettant le financement de projets pour un montant total de l'ordre de 2,1 Mds€.

En matière d'aides individuelles comme collaboratives, les accords se sont élevés à 634 M€. Les objectifs ont été dépassés en matière d'aides individuelles (364 M€) tandis que les programmes collaboratifs se sont avérés plus difficiles à mettre en œuvre (270 M€).

Un nouveau prêt, le Prêt Innovation, a été déployé en 2013 (58M€). Le lancement du nouveau prêt Innovation à taux bonifié en 2014 doit permettre de relancer l'activité des prêts à l'innovation, légèrement en deçà de l'objectif fixé.

Le ralentissement du programme PSPC (-35%) s'explique par la complexité des procédures qui sont en cours de simplification.

Globalement, les aides collaboratives ont décliné de 20%, tandis que les aides individuelles ont décliné de 8%, quand les prêts ont été multipliés par 6.

L'année 2014 devrait voir la relance de l'activité globale, avec une croissance budgétée à 25%, notamment sur l'aide individuelle.

Activité Garantie

Chiffres clés :

ACTIVITÉ (hors ligne globale)	2012	2013	Evolution en %
Montant des concours garantis	8 465	8 925	5,4%
Création	2 580	2 482	-3,8%
Transmission	1 557	1 539	-1,1%
Développement	2 920	2 928	0,3%
Innovation	510	403	-21,0%
International	588	472	-19,8%
Renforcement des capitaux permanents	310	1 102	255,1%
Répartition par type d'interventions garanties	8 465	8 925	5,4%
Crédits bancaires	7 565	7 948	5,1%
Fonds propres	278	263	-5,6%
Court terme	621	715	15,1%
Nombre de concours garantis	83 805	86 049	2,7%
Montant net des risques couverts	4 157	4 394	5,7%
Encours total de risque au 31 décembre (sains)	12 226	12 719	4,0%

Répartition des concours garantis par finalité :

	2013
Création	27,8%
Transmission	17,2%
Développement	32,8%
Innovation	4,5%
International	5,3%
Trésorerie	12,3%
Total	100%

Répartition des concours garantis par secteur d'activité (hors dispositif du Plan de Relance) :

	2013
Industrie	25,4%
Construction	9,2%
Commerce - Transports	27,9%
Services aux entreprises	10,9%
Services à la personne	15,2%
Tourisme	11,4%

Commentaires sur l'évolution de l'activité

L'activité de garantie ressort en progression de 5% par rapport à 2012.

Elle est en léger retrait de 4% sur les finalités hors soutien de la trésorerie, dont la part sur l'ensemble triple pour atteindre 12% de l'activité globale en 2013, soulignant ainsi la tension de l'environnement économique.

Un autre indicateur de cette tension est le fléchissement des finalités création et transmission mais avec néanmoins une stabilité pour le développement.

La répartition des concours par secteur d'activité confirme également cette tendance avec la baisse de la part Industrie de 30% en 2012 à 25% en 2013, tandis que le secteur commerce-transport devient la première activité soutenue en 2013.



Activité Financement

Répartition par nature du concours :

(en millions €)

	2012	2013	évolution 2013
ACTIVITÉ			
Financement			
Production nouvelle	4 701	5 073	7,9%
Encours au 31 décembre (1)	15 358	17 842	16,2%
Cofinancement Moyen et Long Terme	3 486	3 697	6,0%
Prêt à Long et Moyen Terme	2 128	2 413	13,4%
Crédit-Bail	1 358	1 284	-5,5%
Prêts de développement (2)	1 215	1 376	13,3%
Dont Prêt de croissance	725	791	9,0%
Dont Prêt à la Création d'Entreprise	70	63	-9,9%
Court Terme			
Mobilisation de Créances	2 944	3 244	10,2%
Préfinancement du CICE	-	795	ns

Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité :

	2013
Industrie	25,4%
Construction	5,1%
Commerce - Transports	27,7%
Services aux entreprises	11,2%
Services à la personne	23,9%
Tourisme	6,6%

Répartition des concours PCE uniquement par secteur d'activité :

	2013
Industrie	5,6%
Construction	21,7%
Commerce - Transports	31,0%
Services aux entreprises	11,2%
Services à la personne	18,6%
Tourisme	11,8%

Commentaires sur l'évolution de l'activité

L'année 2013 marque un nouveau record avec plus de 5 milliards d'euro d'engagements nouveaux, en hausse de 7.9% par rapport à l'année précédente. Cette croissance est portée par le cofinancement et plus encore par les prêts de développement, qui représentent désormais plus d'un quart de la production nouvelle. L'encours en moyen long terme atteint ainsi 17,8 Mds €, en hausse de 20%.

Le cofinancement à moyen long terme atteint un volume d'activité inédit de 3.7 Mds € (+6%), avec une forte progression dans le domaine de l'Energie-Environnement, confortant ainsi Bpifrance dans son rôle de place contractuelle.

Les Prêts de Développement ont progressé de 13% pour atteindre près de 1.4 Md€ d'engagements, grâce au dynamisme du Prêt Croissance (alias « CDP » : 791 M€), et en dépit de l'arrêt du Prêt Vert, et aux relais sur l'international (Prêt Export) et dans une moindre mesure sur l'innovation (Prêt Pour l'Innovation lancé en début d'année, et Préfinancement du CIR). Seul bémol dans ce tableau où tous les produits sont la hausse : le PCE, qui poursuit sa baisse de l'ordre de 10% chaque année, en dépit du très bon dynamisme de la Création.

Le financement du court terme via la mobilisation de créances réalise en 2013 une croissance à 2 chiffres (+10,2%), qui traduit à la fois la conquête de nouveaux clients et un meilleur taux d'utilisation des lignes.

Le Préfinancement du CICE, produit apparu début 2013 dans le cadre du Pacte National pour la croissance, la Compétitivité et l'Emploi, atteint 795 M€ d'accords au bénéfice de plus de 12.000 entreprises concernées, dont 60% de TPE.

Focus International

2013 aura été l'année de la consécration par les pouvoirs publics de l'action internationale de Bpifrance.

A cette occasion, le 22 mai 2013, a été créé le label Bpifrance Export. Ce label regroupe l'ensemble des dispositifs publics de soutien à l'export et à l'internationalisation des entreprises, distribué par le Réseau Régional de Bpifrance, belle reconnaissance pour notre groupe qui prend ainsi une position définitivement centrale sur ce marché vital pour la croissance de nos clients et faisant de la Banque l'une des très rares institutions au monde regroupant à la fois financement, assurance et accompagnement à l'international sous le même toit. Les produits de financement ont été, à cette occasion, simplifiés.

Pour rendre le meilleur service possible à nos entrepreneurs, le réseau a d'ores et déjà accueilli 25 (40 à terme de mars 2014) collaborateurs Ubifrance et 22 collaborateurs Coface qui, en lien étroit avec les chargés d'affaires Bpifrance, apportent leurs compétences respectives en matière d'accompagnement à l'international et d'assurances de contrats et d'actions export. Leur intégration au sein des équipes régionales a été remarquable.

Les premiers résultats au 31 décembre 2013 sont parlants : sur 420 entreprises rencontrées, 260, les deux tiers, ont donné leur accord pour un projet d'accompagnement dans la durée, 91 d'entre elles ayant d'ores et déjà démarré le plan d'action préconisé et le nombre d'entreprises bénéficiaires de financements ou de garanties spécifiques à leur développement international a crû de plus de 20%.

Bpifrance export a parallèlement organisé, en partenariat avec Ubifrance dans les pays concernés, 2 missions thématiques bénéficiant à une quarantaine d'entrepreneurs clients de la banque, "pépites" technologiques dans leurs domaines, à savoir les TIC en Corée du Sud et les cleantechs en Chine. Ces deux opérations ont connu un fort taux de satisfaction chez les entreprises, plusieurs d'entre elles ayant connu des succès commerciaux à leur suite.

L'assistance technique, qui dépend désormais de la Direction de la Stratégie, a eu également des résultats intéressants, les marchés tunisiens, russes, égyptiens étant traités à la satisfaction de nos clients et de nouvelles possibilités sont avérées pour 2014.



3.3.3.2. Pôle « investissement »

L'activité du pôle « investissement » de Bpifrance est présentée ci-après en deux temps. Tout d'abord dans le cadre d'une analyse synthétique (I) faisant ressortir les grands traits de l'activité du pôle « investissement » en 2013 puis dans le cadre d'une analyse détaillée (II) des actifs et du portefeuille sous gestion en 2013 et de leur évolution au cours de cet exercice, pris par métiers.

I. Analyse synthétique - Principales grandeurs

a) Métier « fonds propres ETIGE »

Les entreprises de taille intermédiaire présentent de nombreux atouts : agilité face aux fluctuations conjoncturelles, capacité d'innovation, niveau d'internationalisation, contribution élevée à l'emploi et à sa croissance, fort ancrage régional. Ces entreprises sont cependant peu nombreuses en France et de plus petite taille que chez nos voisins : elles sont ainsi 3 fois moins nombreuses qu'en Allemagne et 2 fois moins nombreuses qu'au Royaume-Uni.

Dans ce contexte d'attrition de l'initiative privée, le groupe Bpifrance souhaite mobiliser ses ressources, tant au service des ETI existantes que des ETI en devenir, pour libérer ce réservoir de croissance de l'économie française.

En 2013, le groupe Bpifrance a engagé des travaux afin de répondre à 3 grands enjeux :

- révéler le poids stratégique des ETI pour l'économie française en élaborant une cartographie et une segmentation mettant en évidence les spécificités et les enjeux de croissance de cette population,
- identifier les atouts et les points de blocage pour la croissance des ETI en s'appuyant sur le réseau de proximité du groupe Bpifrance,
- contribuer au continuum de l'offre globale du groupe Bpifrance, en accompagnant les ETI tout au long de leurs trajectoires de croissance.

En 2013, l'activité du métier fonds propres ETIGE a continué sur un rythme équivalent à 2012 (366,5 M€ souscrits contre 358,9 M€ l'année précédente, hors opérations exceptionnelles et hors FMEA). Cette activité s'est portée de façon équilibrée sur des investissements nouveaux (192 M€ de souscriptions) et des soutiens à des participations existantes (175 M€). Le volume relativement important de réinvestissements, au nombre de 11 sur 16 opérations, traduit ainsi le positionnement du groupe Bpifrance en tant qu'investisseur patient qui accompagne les projets dans la durée et en plusieurs temps.

Le métier fonds propres ETIGE a poursuivi, en 2013, la gestion dynamique de son portefeuille avec 12 cessions, soit un doublement par rapport à 2012.

b) Métier « fonds propres PME »

Bpifrance prend des participations minoritaires dans les entreprises, de l'amorçage à la transmission, afin de leur donner les moyens de leur croissance. Il intervient de façon indirecte dans les PME.

L'activité d'investissement en fonds propres dans les PME a bien résisté en 2013 malgré un marché difficile : 91 opérations ont été réalisées sur l'exercice pour 121 M€ investis. On précisera en particulier que :

- 65% des opérations réalisées l'ont été en régions, soulignant le fort ancrage territorial de l'action de Bpifrance.
- La gestion du portefeuille, composé de **409 sociétés**, a également mobilisé les équipes et notamment conduit à **43 cessions** en 2013.

L'année 2013 a par ailleurs été marquée par la levée de 3 fonds thématiques :

- **Fonds pour le Savoir Faire d'Excellence (FSFE)** : le fonds, doté d'une taille de 20 M€, a pour objectif d'accompagner les entreprises artisanales et industrielles disposant d'un savoir-faire rare issu de l'expérience manufacturière ;
- **Croissance Rail** : le fonds est doté d'une taille de 40 M€. Il est cofinancé par Alstom, Bombardier, SNCF, RATP et Bpifrance ;
- **Fonds de Développement des Entreprises Nucléaires (FDEN)** : le fonds est doté d'une taille cible de 133 M€. Il est cofinancé par EDF, Areva, Alstom, Eiffage, Vinci et Bpifrance.

Dans un contexte de fort repli du secteur du capital développement français, l'activité du métier Fonds propres PME a ainsi fait preuve d'une résilience certaine, démontrant ainsi le rôle contra-cyclique joué par Bpifrance.

c) Métier « Innovation »

En matière d'innovation, l'année 2013 s'est caractérisée par une dynamique forte. L'activité de capital innovation exercée en direct a conduit à des souscriptions de **111 M€ pour 35 opérations**, soit une **croissance de 54%** par rapport à 2012.

Cette croissance a été particulièrement portée par le dynamisme en matière numérique (FSN PME Ambition Numérique) et par l'action volontariste de la poche Large Venture mise en place en 2013 par Bpifrance. Large Venture accompagne ainsi les entreprises à fort besoin capitalistique dans l'accélération de leur développement commercial, leur déploiement à l'international ou l'industrialisation de leur technologie. Les montants investis sont le plus souvent supérieurs aux chiffres d'affaires des sociétés concernées, caractérisant la dimension capital-risque de l'activité Large Venture et sa vocation à favoriser l'émergence de champions français, futurs leaders mondiaux de leurs marchés. Dotée de 500 M€, Large Venture intervient sur des opérations à partir de 10 M€, dans la très grande majorité des cas, en co-investissement avec des partenaires privés.

Les actions métier de Bpifrance se sont accompagnées d'un plan d'action pour l'innovation dénommé Nova (cf. ci-avant, page 14).

d) Métier « fonds de fonds »

Bpifrance prend des participations minoritaires dans les entreprises, de l'amorçage à la transmission afin de leur donner les moyens de leur croissance. Il intervient de façon indirecte notamment par l'intermédiaire de la société FSI PME Portefeuille dans plus de 270 fonds privés nationaux ou régionaux.

En 2013, Bpifrance a poursuivi son action en fonds de fonds dans un contexte récurrent de raréfaction des souscriptions privées sur le segment du capital développement à destination des PME dites « de croissance ».

Le niveau des souscriptions réalisées dans des fonds partenaires (activité de fonds de fonds) a été élevé en 2013 : 444 M€ ont été investis dans 41 véhicules d'investissement, dont **15 véhicules régionaux**, au plus proche des territoires.

Ce montant **viendra progressivement irriguer l'économie**, à mesure des appels de fonds réalisés par les fonds partenaires de Bpifrance.

Bpifrance est engagé auprès du tissu économique, à chaque stade de développement des entreprises de croissance françaises. Ainsi, le capital amorçage, le capital-risque et le capital développement ont chacun représenté 1/3 des montants souscrits en fonds de fonds en 2013. Dans ce cadre, il est à noter une reprise forte des souscriptions dans des fonds de capital-risque, avec 143,5 M€ souscrits (cf. ci-après) en 2013 contre 65 M€ en 2012.

Après avoir connu une forte progression jusqu'en 2011, à 2,9 Md€ (source : AFIC), le marché du capital développement a chuté de 34 % en 2012, tendance confirmée en 2013. Cette baisse touche toutes les catégories d'entreprises, y compris celles de moins de 5 M€ de chiffre d'affaires. Face à cette décroissance très sensible de l'offre, la demande potentielle reste forte et légitime l'intervention de Bpifrance auprès des PME :

- La transmission des PME est une problématique économique et de société à l'heure où l'âge moyen des dirigeants augmente et où nombre de transmissions échouent,
- Les PME françaises pâtissent d'un déficit récurrent en fonds propres ; l'endettement net du 1/4 d'entre elles dépasse les 150 % des fonds propres,
- Les PME doivent investir pour restaurer leurs marges : celles ayant ouvert leur capital ont des marges doubles comparées à celles ne l'ayant pas fait.

II. Analyse détaillée

a) Actifs sous gestion

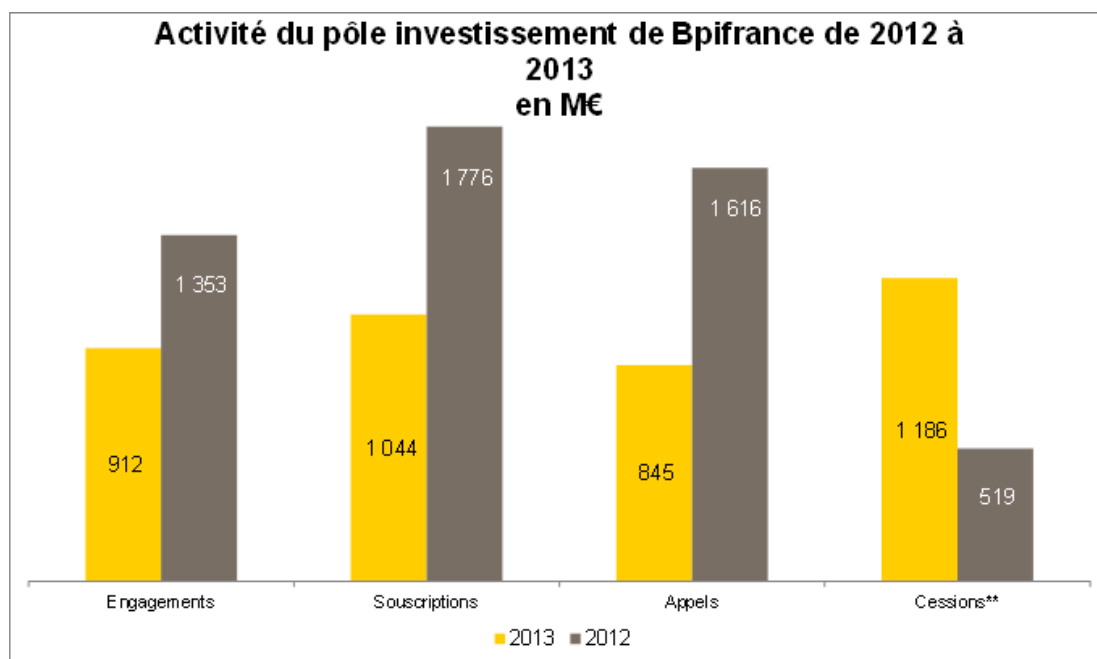
Actifs gérés (en M€)	A fin décembre 2013					A fin décembre 2012				
	Total	Fonds Propres ETI GE	Fonds de fonds	Fonds Propres PME	Innovation	Total	Fonds Propres ETI GE	Fonds de fonds	Fonds Propres PME	Innovation
Participations directes Fonds de fonds	127,2	-	127,2	-	-	48,7	-	48,7	-	-
FSI PME Portefeuille	138,7	-	138,7	-	-	133,9	-	133,9	-	-
Averroes Finance holding	0,1	-	0,1	-	-	0,1	-	0,1	-	-
FPMEI	920,5	-	920,5	-	-	920,5	-	920,5	-	-
FPCR 2000	95,0	-	95,0	-	-	95,0	-	95,0	-	-
FFT3	150,0	-	150,0	-	-	150,0	-	150,0	-	-
FCIR	70,0	-	70,0	-	-	70,0	-	70,0	-	-
FFI A	330,0	-	330,0	-	-	330,0	-	330,0	-	-
FFI B	229,8	-	229,8	-	-	229,8	-	229,8	-	-
FFI II	638,8	-	638,8	-	-	638,8	-	638,8	-	-
FFI III	1 560,6	-	1 560,6	-	-	1 800,0	-	1 800,0	-	-
FPCR	91,5	-	91,5	-	-	91,5	-	91,5	-	-
Fonds BEI	45,7	-	45,7	-	-	45,7	-	45,7	-	-
FNA	579,8	-	579,8	-	-	599,8	-	599,8	-	-
FFI3+	50,3	-	50,3	-	-	-	-	-	-	-
Averroes Finance 1	6,9	-	6,9	-	-	11,1	-	11,1	-	-
Averroes Finance 2	30,0	-	30,0	-	-	30,0	-	30,0	-	-
Participations directes ETI GE	11 861,6	11 861,6	-	-	-	12 692,2	12 692,2	-	-	-
FMEA	575,0	575,0	-	-	-	575,0	575,0	-	-	-
FMEA rang 2	50,0	50,0	-	-	-	50,0	50,0	-	-	-
FCID	180,1	-	-	180,1	-	180,1	-	-	180,1	-
FCID 2	180,0	-	-	180,0	-	180,0	-	-	180,0	-
OC+ A	220,0	-	-	220,0	-	220,0	-	-	220,0	-
Participations directes PME (ex CDC Elan)	37,5	-	-	37,5	-	42,2	-	-	42,2	-
AEI	3,0	-	-	3,0	-	3,7	-	-	3,7	-
AE1	38,9	-	-	38,9	-	38,9	-	-	38,9	-
AT	11,1	-	-	11,1	-	15,0	-	-	15,0	-
AED C4	140,0	-	-	140,0	-	140,0	-	-	140,0	-
AEM	60,2	-	-	60,2	-	60,2	-	-	60,2	-
OC+B	290,0	-	-	290,0	-	290,0	-	-	290,0	-
FSI REGIONS 1	200,0	-	-	200,0	-	100,0	-	-	100,0	-
FSI REGIONS MEZZANINE	200,0	-	-	200,0	-	100,0	-	-	100,0	-
FCJE	90,0	-	-	90,0	-	90,0	-	-	90,0	-
Fonds stratégique Bois	20,0	-	-	20,0	-	20,0	-	-	20,0	-
Patrimoine et Création	40,2	-	-	40,2	-	40,2	-	-	40,2	-
Patrimoine et Création 2	45,0	-	-	45,0	-	45,1	-	-	45,1	-
Mode et Finance	7,0	-	-	7,0	-	4,9	-	-	4,9	-
FSFE	20,0	-	-	20,0	-	-	-	-	-	-
Croissance rail	40,0	-	-	40,0	-	-	-	-	-	-
FDEN	25,0	-	-	25,0	-	-	-	-	-	-
Participations directes Capital risque Innovation	144,1	-	-	-	144,1	98,2	-	-	-	98,2
FCPR bioam	44,2	-	-	-	44,2	44,2	-	-	-	44,2
Bioam 1 Bis Compartiment 1	7,0	-	-	-	7,0	7,0	-	-	-	7,0
Bioam 1 Bis Compartiment 2	5,0	-	-	-	5,0	5,0	-	-	-	5,0
Innobio	139,0	-	-	-	139,0	139,0	-	-	-	139,0
Fonds Ecotechnologies	150,0	-	-	-	150,0	150,0	-	-	-	150,0
FSN PME	100,0	-	-	-	100,0	100,0	-	-	-	100,0
FBIMR	50,0	-	-	-	50,0	-	-	-	-	-
	20 038,7	12 486,6	5 064,9	1 847,9	639,3	20 626,0	13 317,2	5 195,0	1 570,4	543,5

A fin 2013, les actifs sous gestion ressortent à plus de 20 Md€ et se détaillent comme suit :

- **Fonds propres ETIGE**, 12,5 Md€,
- **Fonds de fonds**, 5,1 Md€,
- **Fonds propres PME**, 1,8 Md€,
- **Innovation**, 0,6 Md€.

Pour les participations directes, les données présentées correspondent à la valorisation (IFRS) retenue à la clôture de chaque exercice. Pour les fonds, il s'agit de la taille des fonds (souscriptions totales) retraitées des souscriptions réalisées dans les fonds directs gérés.

b) Evolution du portefeuille sous gestion



Au cours de l'année 2013, le pôle « investissement » de Bpifrance a autorisé 912 M€ d'investissement répartis comme suit :

- 405 M€ pour les fonds de fonds,
- 224 M€ pour les fonds propres ETIGE,
- 106 M€ pour l'Innovation,
- 176 M€ pour les fonds propres PME.

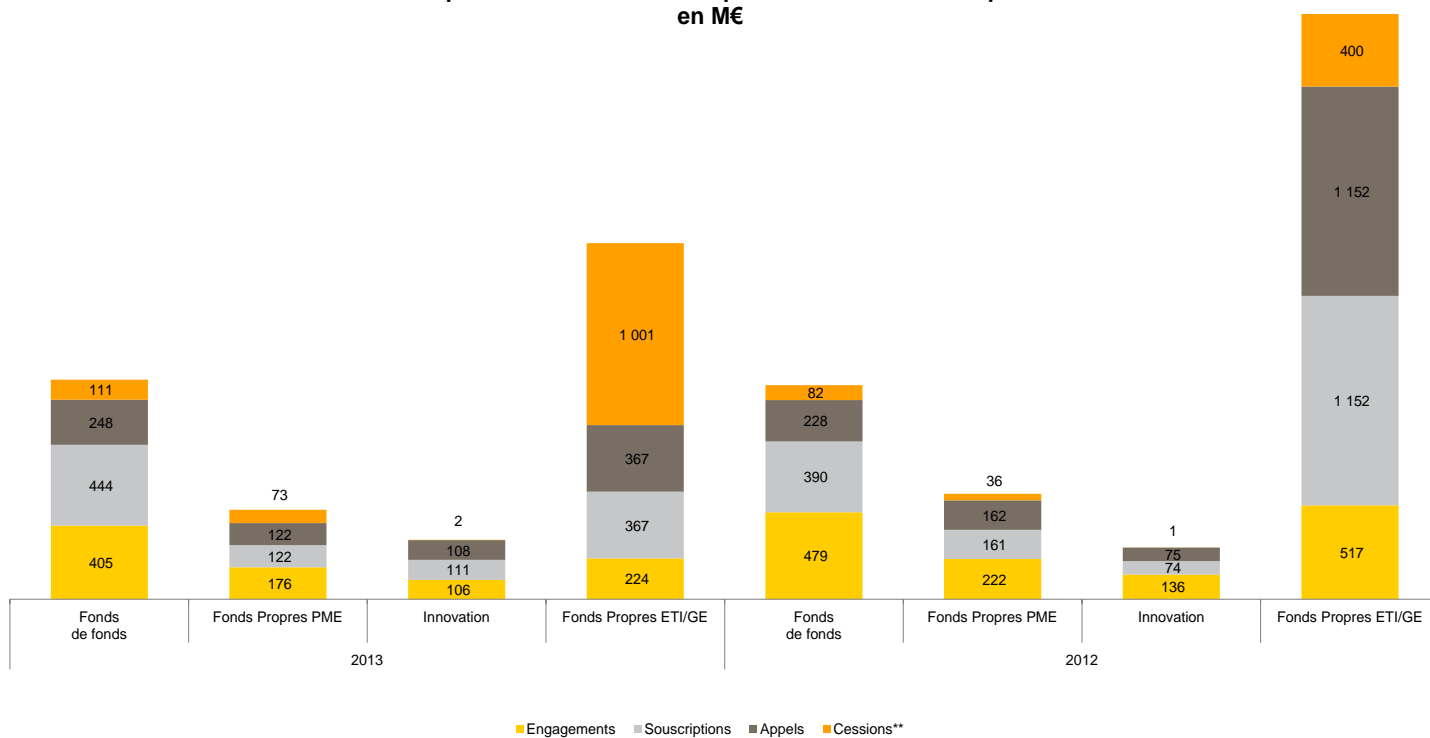
Les souscriptions, au titre de l'année 2013, ressortent à environ 1,04 Md€ et se détaillent comme suit :

- 444 M€ pour les fonds de fonds,
- 367 M€ pour les fonds propres ETIGE,
- 111 M€ pour l'Innovation,
- 122 M€ pour les fonds propres PME.

Au cours de l'année 2013, le pôle « investissement » de Bpifrance a réalisé des cessions pour **1 186 M€ dont 417 M€ de plus-values nettes**. Les produits de cession ont plus que doublé par rapport à 2012. Cette variation est tirée par le pôle fonds propres ETIGE qui a réalisé deux fois plus de cessions en 2013 que sur l'année 2012.



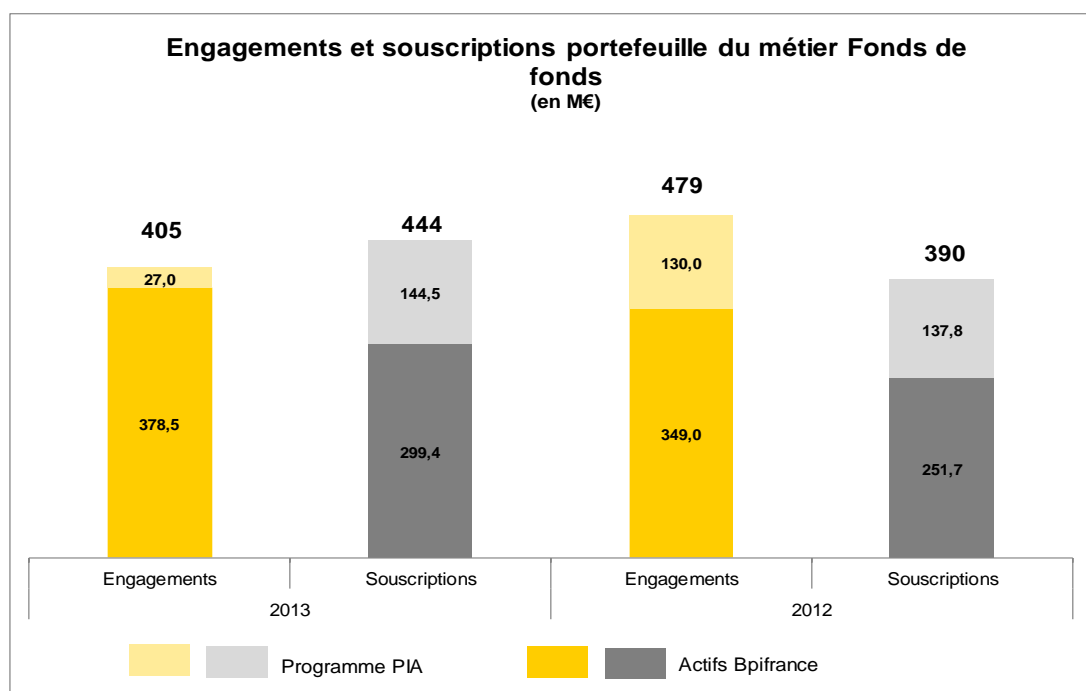
Activité du pôle investissement de Bpifrance de 2012 à 2013 par métier en M€



c) Evolution par métier

- Fonds de fonds

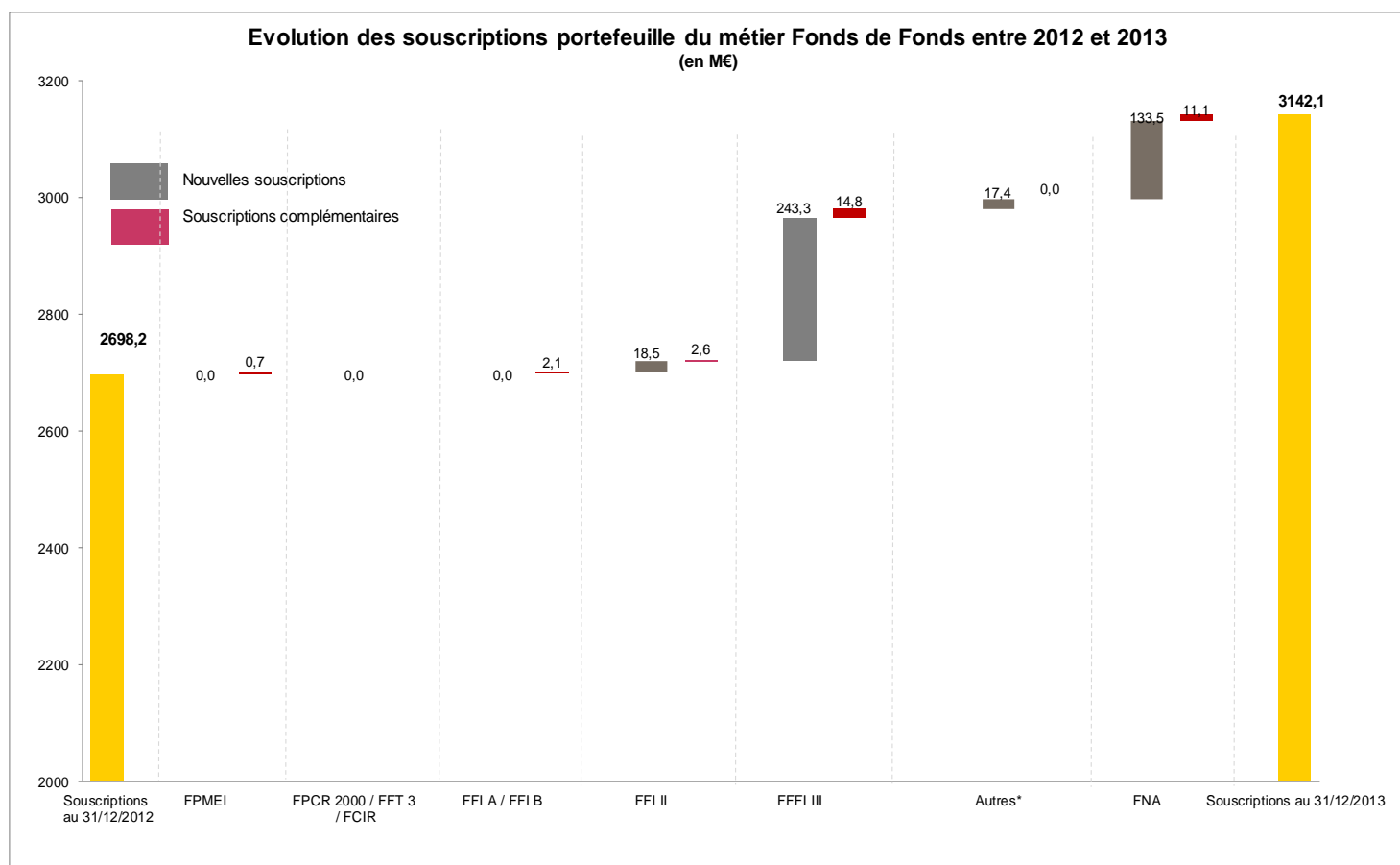
Autorisations d'engagements et souscriptions lors de l'année 2013 :



Au terme de l'année 2013, 405,5 M€ d'engagements ont été autorisés dont 378,5 M€ dans les fonds affiliés (y compris Internationaux) qui seront souscrits par Bpifrance. Le solde correspond aux engagements autorisés pour les fonds gérés pour compte de tiers (FNA dans le cadre du PIA). Ces autorisations se décomposent comme suit :

- **Amorçage**, 27 M€ autorisés (via le FNA) contre 137,3 M€ en 2012 (dont 130 M€ via le FNA hors FB MIR),
- **Capital-Risque**, 38,3 M€ autorisés contre 164,5 M€ en 2012,
- **Capital Développement**, 248,2 M€ autorisés contre 126,5 M€ en 2012,
- **Généraliste**, 82 M€ autorisés contre 50,7 M€ en 2012,
- **Mezzanine**, 10 M€ autorisés en 2013.

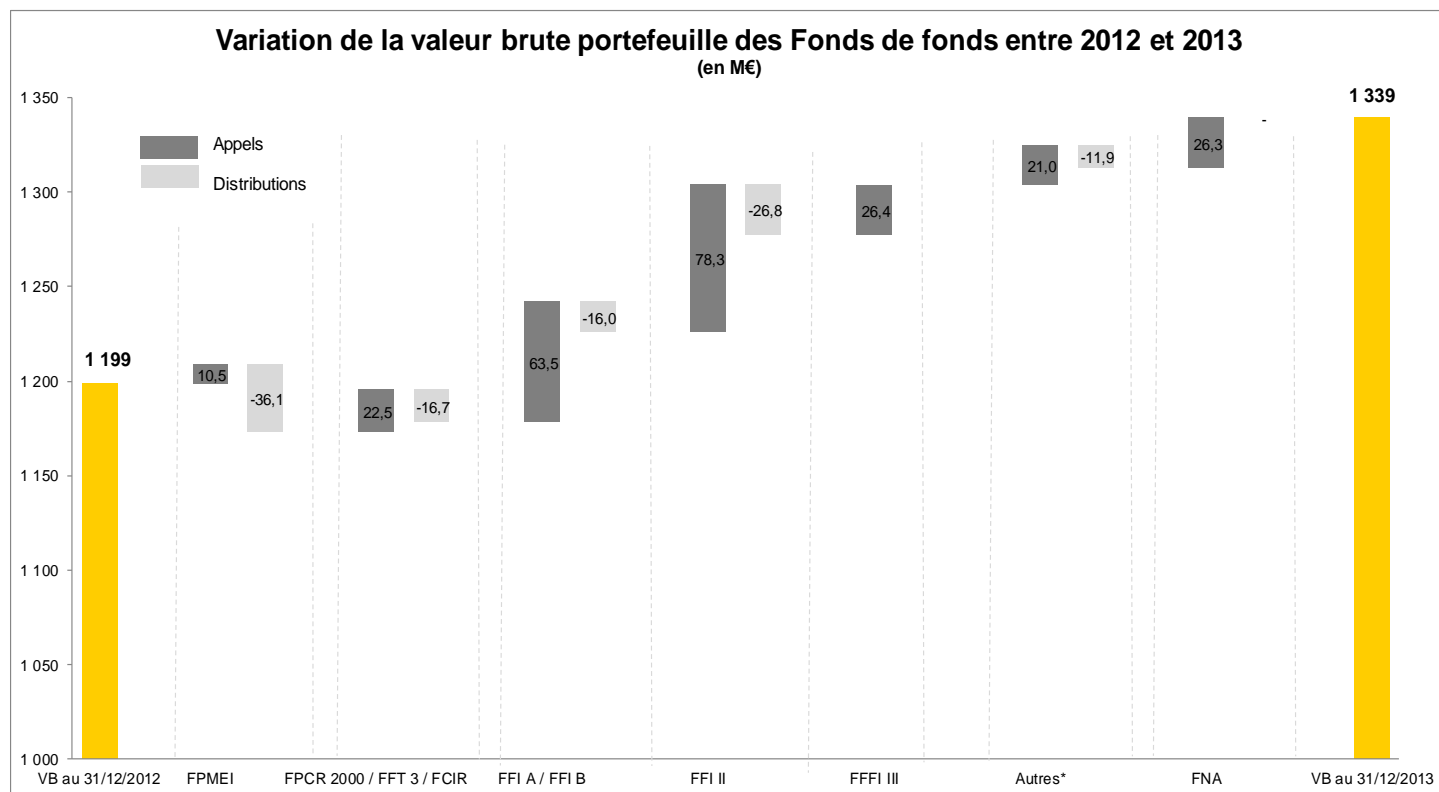
L'année 2012 avait été marquée par une concentration des projets d'investissement vers les fonds d'amorçage et de capital-risque (près de 327 M€ autorisés). **L'année 2013, marque une plus grande concentration des projets d'investissements vers les fonds de capital développement** avec plus 60% des autorisations (contre 26% en 2012).



Les nouvelles souscriptions de l'année 2013 sont majoritairement réalisées par les fonds en période d'investissement, soit les fonds FFFI 3 (qui succède au fonds FFI 2) (243,3 M€) et le FNA (133,5 M€). Il convient néanmoins de noter que le FFI 2 a réalisé 3 nouvelles souscriptions en 2013 (18,5 M€) pour lesquelles les engagements avaient été autorisés antérieurement. Les **souscriptions totales** du métier fonds de fonds en 2013 (y compris fonds internationaux) s'élèvent à **444 M€ contre 390 M€ en 2012**.

Variation de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds au 31.12.2013

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds au 31.12.2013. Il s'agit là d'une représentation de l'évolution du stock d'investissements dans les fonds affiliés, les encours relatifs aux fonds directs gérés ont été retirés.



Les appels du portefeuille réalisés en 2013 ressortent à 248 M€ et les distributions du portefeuille s'élèvent à 111 M€ pour un amortissement de 107,7 M€. **La valeur brute du portefeuille du pôle fonds de fonds (y compris fonds internationaux) ressort à 1,34 Mds€.**

L'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds présente les encours (appels / amortissements) retraités des flux des fonds directs. Par exemple, les appels et amortissements du fonds FFI B ont été retraités des flux relatifs aux fonds AEM et FCID. S'agissant des fonds FPCR 2000, FCIR et FFT 3, le graphique présente l'intégralité de l'activité de ces fonds qui ne sont que partiellement détenus par FSI PME Portefeuille (33,33%, 57,1 % et 33,33 % respectivement).

Les appels du portefeuille restent concentrés sur les fonds qui ne sont plus en période d'investissement et dont le taux d'appels cumulés est encore peu élevé (FFT 3, FFI II) et sur les fonds en période d'investissement dont l'activité monte en puissance (FNA et FFFI 3).

Les distributions du portefeuille restent également concentrées sur les fonds du programme PME Innovation (FPCR 2000, FFT 3, FCIR et FPMEI) qui regroupent près de la moitié des distributions (amortissements de parts des fonds) de l'année.

D'autres fonds ont également distribué, dont FFI A (15 M€), FFI 2 (26,8 M€ liés à la cession de la participation dans ADS par le FCDE) et les fonds de fonds privés et internationaux (9 M€).

Peu de fonds affiliés sont sortis en 2013 du portefeuille des fonds de fonds, les opérations réalisées concernent le portefeuille des fonds suivants :

- FPMEI,
 - FEMERTEC 1 dont la liquidation a généré une moins-value de -2 M€,
 - DEMAIN TV générant une moins-value de -1,7 M€.

Il convient de noter que le FPMEI a également reçu plusieurs distributions de ses fonds sous-jacents se soldant par une plus-value de 1,2 M€.

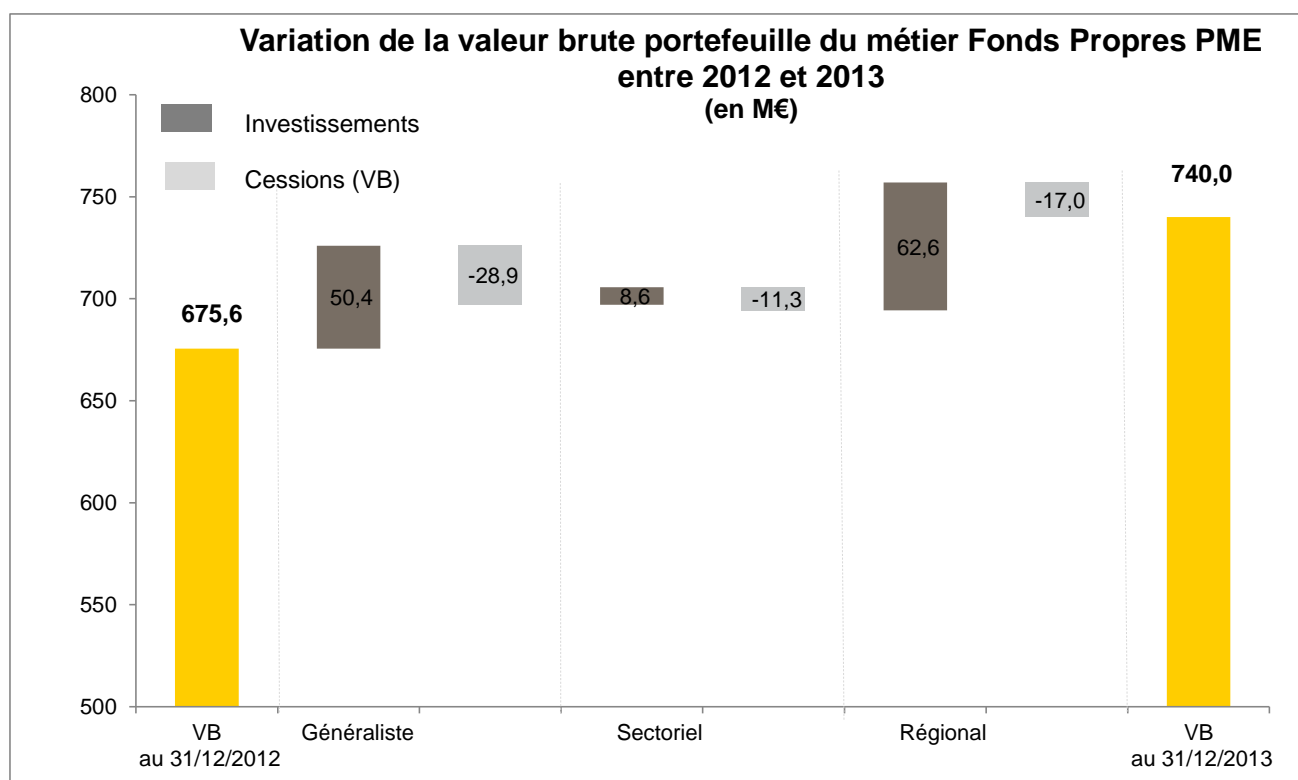
- **Fonds Public / BEI,**

- MATIGNON TECHNOLOGIES générant une plus-value de 0,1 M€,
- GALILEO 2 et GALILEO 2 Bis générant une moins-value de -0,1 M€.

Il convient de noter que ces deux fonds ont également reçu plusieurs distributions de fonds sous-jacents (SEEF VENTURES, TECHFUND CAPITAL EUROPE) se soldant par une plus-value de 2,9 M€.

- **Fonds propres PME**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds directs PME au 31.12.2013 gérés par Bpifrance Investissement, société de gestion du groupe Bpifrance. Ces fonds sont indirectement souscrits par FSI PME Portefeuille via les fonds de fonds (FPMEI, FFIB, FFI 2, FFI 3...).



Les investissements réalisés en 2013 ressortent à 122 M€ et les cessions du portefeuille (sorties en valeur brute) ressortent à près de 57,1 M€. La valeur brute du portefeuille du pôle Fonds Propres PME s'établit ainsi à près de 740 M€ à fin 2013.

Les appels sont en retrait par rapport à 2012 (161,7 M€) et se concentrent essentiellement sur les sous-pôles :

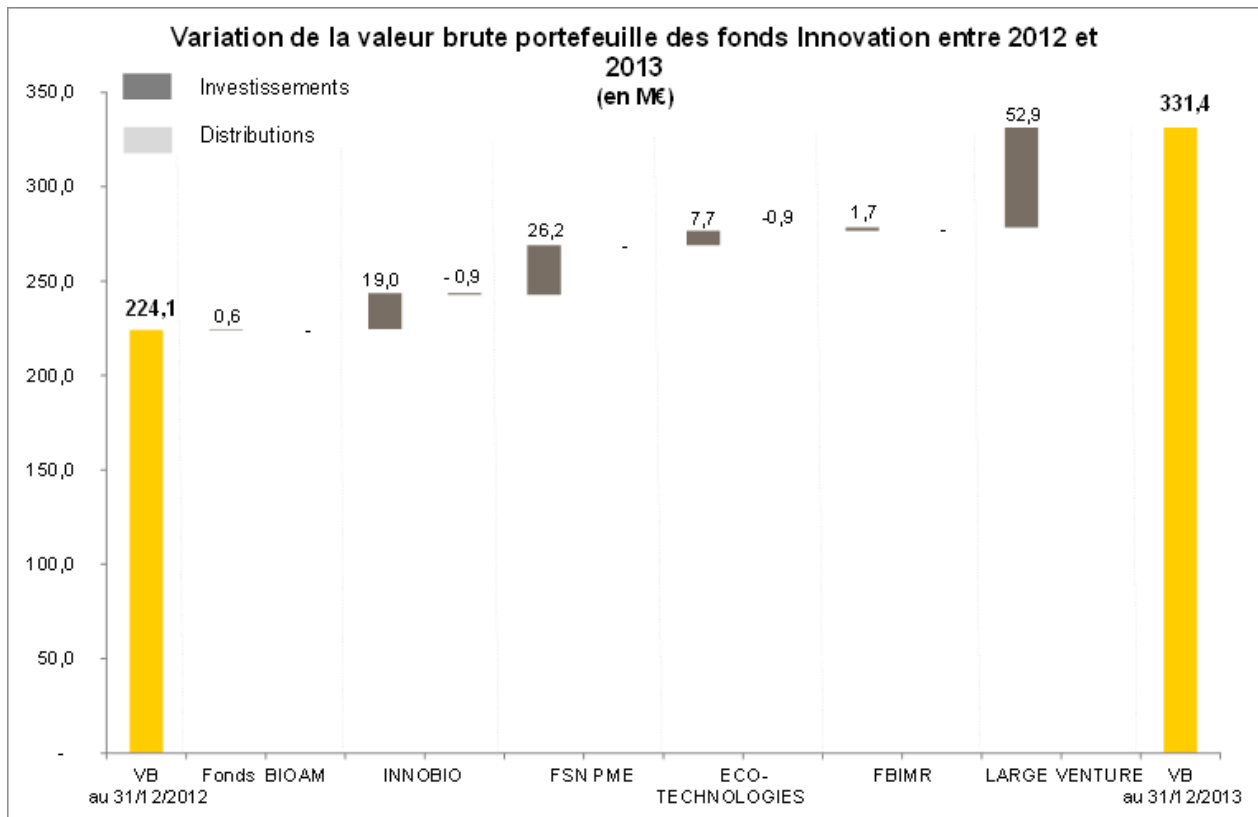
- **Généraliste**, le FCID a réduit ses réinvestissements. Il a par ailleurs réalisé moins d'investissements mais le ticket moyen a augmenté, s'élevant à 7,1 M€ (+1,7 M€) et OC +A n'a pas réalisé de nouvel investissement en 2013,
- **Régional**, le fonds OC+B a sensiblement moins investi en 2013 et le ticket moyen des nouveaux investissements s'est réduit à 0,8 M€ (pour une baisse de -0,4M€). Il convient de noter que les fonds AED C4 et AEM ont terminé leur période d'investissement en 2012, ce qui se traduit en 2013 par une réduction des nouveaux investissements pas totalement compensée par les fonds FSI Régions 1 et FSI Régions Mezzanine.

Les distributions du portefeuille sont en augmentation par rapport à 2012 (42,6 M€). Elles sont concentrées sur les sous-pôles Généraliste (FCID) et Régional (fonds AED).



• Innovation

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds gérés par les équipes du métier Innovation de Bpifrance Investissement.



Les souscriptions réalisées en 2013 par le métier Innovation s'élèvent à 111 M€ dont 108 M€ ont été libérées.

Près de la moitié des investissements (52,9 M€) ont été réalisés via l'activité **Large Venture**. La montée en puissance de cette activité devrait se confirmer en 2014 et pour les années suivantes.

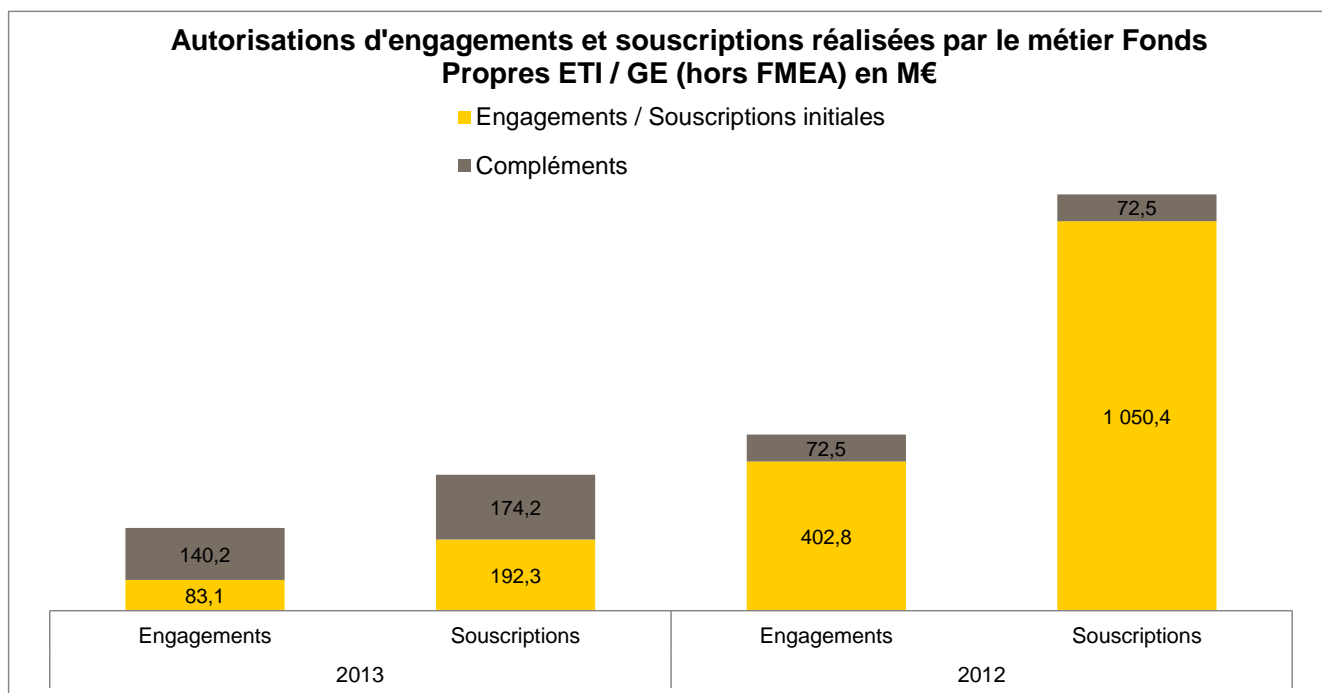
Innobio a réalisé des investissements comparables à ceux de 2012, soit 19 M€ en 2013 et confirme ainsi sa politique d'accompagnement de ses participations avec près de 13 M€ de réinvestissements réalisés dans 8 sociétés.

Les fonds du programme PIA ont investi 35,6 M€ en 2013 contre près de 27 M€ en 2012 :

- Le fonds **FSN PME Ambition Numérique** a réalisé 11 investissements en 2013 dont 5 réinvestissements pour 4,7 M€. Il est intéressant de noter que le fonds a réalisé moins de nouveaux investissements par rapport à 2012 (-3) mais que dans le même temps le ticket moyen est passé de 1,9 M€ à 3,6 M€,
- Les investissements réalisés par le fonds **Ecotechnologies** en 2013 sont stables à 9,3 M€ dans 3 sociétés avec un ticket moyen stable également,
- Le **FBIMR** a réalisé son premier investissement avec une souscription de 3 M€ (sur un engagement autorisé de 4 M€) dont 1,7 M€ ont été appelés à fin 2013.

- **Fonds propres ETIGE**

A fin 2013, 16 engagements fermes d'investissement/réinvestissement ont été autorisés pour 223 M€ dans les ETI et les Grandes Entreprises (GE) contre 14 engagements fermes d'investissement à fin décembre 2012 pour 475 M€. Le chiffre de décembre 2012 comprenait l'investissement dans CMA-CGM et le réinvestissement dans Paprec qui ont été effectivement réalisés en 2013 pour un total de 165 M€. Hors ces deux engagements, les engagements pris en 2012 s'établissaient à 310 M€.



Au cours de l'année 2013, **cinq nouveaux investissements** ont été effectués dans les ETIGE pour un total de **192 M€**. Neuf nouveaux investissements avaient été conclus à cette même date en 2012 pour 1 050 M€ dont l'investissement dans Eramet pour 764 M€ (286 M€ hors Eramet).

Les principaux nouveaux investissements de 2013 sont les suivants :

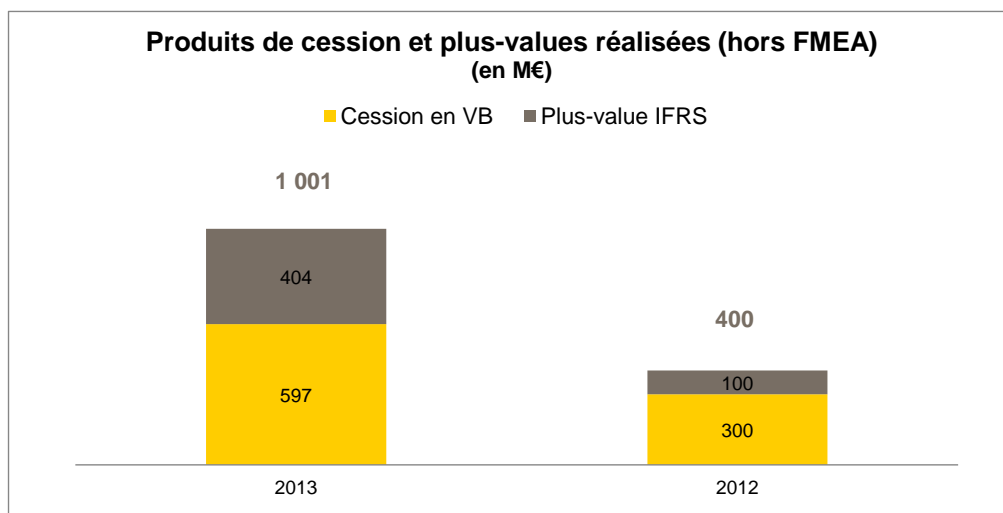
- Naturex (12 M€) : ETI n°1 mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale destinés aux industries agro-alimentaire, pharmaceutique et cosmétique (thèse de soutien du développement de l'entreprise),
- Technicolor (54 M€) : renforcement et stabilisation du capital de cette ETI qui est à la pointe de l'innovation numérique et qui possède un important portefeuille de brevets,
- En juin 2013, investissement dans CMA-CGM (150 M\$ soit 116 M€) : accompagnement d'un des trois leaders mondiaux du transport maritime,
- En décembre 2013, investissement dans Talend pour 10,5 M€ (sur un engagement de 12,4 M€), société qui édite et commercialise des logiciels d'intégration de données.

Onze réinvestissements ont été réalisés en 2013 dans les ETI et les GE pour 174 M€ (sept en 2012 pour 72,5 M€) :

- Windhurst Industries et Clestra, TDF et quatre opérations sur des sociétés cotées pour un total de 23 M€,
- Constellium (52M€) : cette grande entreprise, qui est un des leaders mondiaux de l'aluminium, s'est introduite en bourse courant mai 2013. Le réinvestissement effectué à cette occasion, qui a permis de porter la participation à 12,5% du capital, marque la volonté de préserver l'ancrage français du groupe,
- Paprec pour près de 49 M€ en septembre 2013, sur un engagement pris en 2012 comme dit ci-avant,
- Nexans pour 46 M€ en novembre 2013 et participation à l'augmentation de capital d'Alcatel pour 3 M€ en décembre.



Les **fonds FMEA** ont réalisé un réinvestissement en décembre 2013 pour 0,6 M€ dans **DELFINGEN INDUSTRY** (équipementier automobile mondial dans les systèmes de protection, les solutions de transfert de fluides et les prestations d'assemblage). Rappelons qu'en 2012, près de 42 M€ d'engagements avaient été autorisés dans 8 entreprises et 29,2 M€ avaient été souscrits dans 10 entreprises.



A fin décembre 2013, **douze ETI et GE, des valeurs cotées pour l'essentiel, ont fait l'objet de cessions pour un encaissement global d'1 Md€** (à fin décembre 2012, les cessions concernaient six lignes pour un total de 400 M€).

Les **fonds FMEA** ont réalisé une cession partielle en décembre 2013 (GROUPE ELECTROPOLI) pour une sortie en valeur brute de 6 M€ générant une moins-value du même montant. Rappelons qu'en 2012, le FMEA avait réalisé une cession se soldant par une moins-value de 9 M€.

3.3.4. Les données financières et les résultats

Les comptes consolidés

Comme il est précisé dans l'annexe aux comptes consolidés, l'exercice 2013 n'est plus comparable avec l'exercice 2012 en raison de la sortie du périmètre de consolidation de Bpifrance Financement (ex SA OSEO) et de la comptabilisation par mise en équivalence des titres Bpifrance Financement dans le cadre des opérations d'apports.

Au 31 décembre 2013, les comptes consolidés de l'EPIC BPI-Groupe comprennent les titres de Bpifrance Financement comptabilisés par mise en équivalence et les opérations qu'il gère directement. Le total du bilan représente un montant de 13,7 Mds € contre 30,7 Mds € en 2012.

Le résultat de l'EPIC BPI-Groupe est constitué de la quote-part de résultat de Bpifrance pour un montant de 193,4 M€, du résultat des activités abandonnées pour un montant de 5,2 M€ et du résultat sur opérations propres.

Le résultat net part du groupe est donc de 193.9 M€ contre 63.4 M€ en 2012.

Les comptes individuels

Les comptes individuels publiés de l'EPIC BPI-Groupe sont présentés conformément au Plan Comptable Général. Ils sont retraités selon un format bancaire pour être intégrés aux comptes consolidés.

Le résultat de cette année se caractérise par une plus-value exceptionnelle de 328 M€ comptabilisée à l'occasion des opérations d'apport des titres de Bpifrance Financement pour la constitution de Bpifrance en juillet.

Le résultat financier de l'EPIC BPI-Groupe s'est élevé à 7,9 M€ et représente la rémunération de la garantie donnée au profit de Bpifrance Financement pour les émissions effectuées par celle-ci.

Les charges d'exploitation pour 0,7 M€ représentent principalement le recours à des prestations externes et à la facturation par Bpifrance Financement pour 0,2 M€ de prestations rendues à l'EPIC BPI-Groupe qui n'emploie pas de salarié.

Enfin l'EPIC BPI-Groupe s'est vu confier en 2013 la mise en place de deux nouveaux programmes d'investissement d'avenir (PIA) qui se sont traduits, grâce à une dotation en capital versée par l'Etat, par l'abondement de deux fonds de garantie pour un montant total de 12 M€ au profit de Bpifrance Financement. A ce titre, une charge exceptionnelle a été comptabilisée.

Le résultat net est bénéficiaire de 322,8 M€.

A la suite des opérations d'apport, l'EPIC BPI-Groupe qui devient actionnaire de Bpifrance à hauteur de 50% présente un bilan en hausse qui s'établit à 13,3 Mds € contre 3,9 Mds € en 2012. Les engagements hors bilan constitués principalement de garanties données atteignent 15,7 Mds€ au 31 décembre 2013. Cette hausse de 4.5 Mds€ s'explique notamment par le nouveaux programmes d'émissions réalisés par Bpifrance Financement et garantis par l'EPIC BPI-Groupe.

A l'actif, la participation de l'EPIC BPI-Groupe dans Bpifrance est inscrite pour un montant de 10,5 Mds € financés au passif par l'augmentation du capital social. Enfin, grâce aux nouveaux programmes du PIA et des versements de l'Etat, l'EPIC BPI-Groupe dispose de 0,97 Md € pour financer les missions d'intérêt économique général de sa filiale, principalement au titre du Programme d'investissement d'avenir. Ces ressources sont pour l'essentiel déposées en compte auprès de l'Etat.



3.3.5. Les perspectives pour 2014

3.3.5.1. Le plan stratégique 2014-2017

Après un travail d'élaboration engagé à l'été 2013, impliquant plusieurs dizaines de collaborateurs ainsi que les actionnaires, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations, le conseil d'administration a approuvé lors de sa séance du 20 décembre 2013 le plan stratégique de Bpifrance pour la période 2014-2017.

Ce plan présente les axes de développement et les objectifs stratégiques que Bpifrance se met en capacité d'atteindre à horizon 2017, sans préjuger de l'obtention des moyens budgétaires associés. Il vise ainsi à accompagner la reprise attendue de l'investissement des entreprises françaises et la mobilisation des acteurs financiers au service de ce facteur-clé pour la croissance et la compétitivité de l'économie.

Cette ambition se fonde sur 3 axes stratégiques :

- a) Il s'agit tout d'abord d'accompagner la croissance des entreprises pour leur permettre de se développer, en :
 - apportant des solutions de financement complémentaires du marché bancaire classique,
 - favorisant les ouvertures de capital et la mobilisation des investisseurs en fonds propres.
- b) Bpifrance a également pour priorité de préparer la compétitivité de demain en contribuant à la résolution de difficultés plus structurelles de l'économie et en portant une attention particulière à l'innovation et aux secteurs d'avenir, en :
 - augmentant le nombre et la taille des ETI,
 - privilégiant l'innovation,
 - soutenant la transition énergétique et environnementale,
 - accompagnant et soutenant les secteurs d'avenir et l'économie sociale et solidaire,
 - donnant aux entreprises les moyens de leur développement international.
- c) Enfin, Bpifrance valorise l'esprit d'entreprise et contribue au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat, en synergie avec les autres acteurs du développement économique, au premier rang desquels les Régions, en :
 - accompagnant les entreprises à toutes les étapes de leur croissance,
 - renforçant les partenariats avec les régions en faveur des entreprises,
 - devenant l'acteur public de référence du financement responsable des entreprises.

3.3.5.2. Perspectives 2014

Première année de mise en œuvre du plan stratégique adopté fin 2013, 2014 sera marquée par une croissance importante de l'activité, de manière à accompagner la reprise économique, avec un développement de l'ensemble des interventions en financement et en investissement en fonds propres, avec un accent tout particulier sur les Prêts de Développement, les produits de trésorerie, l'innovation et le capital développement dans les PME et ETI.

La croissance des Prêts de Développement sera l'un des axes majeurs de renforcement de l'activité de financement dans les prochaines années. Après une excellente performance en 2013, les produits de financement court terme, et notamment le préfinancement du CICE, croîtront à nouveau sensiblement en 2014.

En 2014, l'activité de garantie des fonds classiques et des fonds régionaux devrait également progresser.

Dans le sillage du plan Nova et des orientations fixées en novembre 2013 par les pouvoirs publics, l'activité de financement de l'innovation devrait connaître un net rebond en 2014.

2014 sera par ailleurs marquée par la poursuite du développement du financement et l'accompagnement des entreprises à l'international.

S'agissant des perspectives du pôle « investissement » pour 2014, dans un contexte de reprise attendue de l'activité économique, Bpifrance se met en situation d'accompagner les PME, ETI et grandes entreprises qui souhaiteront financer leur développement par un renforcement de leurs fonds propres, aussi bien par des investissements directs que via des fonds partenaires.

Pour 2014, les perspectives des différents métiers du pôle « investissement » sont les suivantes :

- Pour le métier « fonds de fonds », les souscriptions devraient monter en puissance en 2014 notamment via le fonds FFI 3 en période d'investissement jusqu'à fin 2015 et le FNA dont la période d'investissement s'achèvera mi 2015 (avant prorogation possible de deux fois un an), étant précisé qu'une enveloppe annuelle de 30 M€ sera par ailleurs mise à disposition dès 2014 (sur 5 ans) pour investir dans les fonds de fonds privés.

Les distributions devraient s'accélérer en 2014 sous l'impulsion des fonds issus du programme PMEI (essentiellement le FPMEI) et l'intensification des distributions des fonds du programme FSI France Investissement (essentiellement le FFI A et fonds de fonds privés).

- L'activité du métier Fonds Propres PME devrait s'intensifier avec i) la levée de nouveaux fonds sectoriels (en particulier **Fonds Stratégique Bois 2** et **Mode et Finance 2**), ii) la montée en puissance des fonds sectoriels levés en 2013 (FSFE, Croissance Rail et FDEN), iii) la levée du **fonds successeur d'OC+A**, iv) la confirmation de l'effort d'investissement du FCID 2, dont la période d'investissement devrait s'achever fin 2014 (avant prorogation) et enfin v) l'intensification des investissements régionaux avec l'augmentation de la taille de 100 M€ réalisée en 2013 des fonds FSI Régions 1 et FSI Régions Mezzanine et la levée du **fonds successeur d'AEM**.

- Pour le métier « Innovation », l'année 2014 devrait également marquer la montée en puissance des investissements de l'activité Large Venture. L'investissement moyen de l'activité Large Venture a été estimé à 12/13 M€.

Le fonds **Innobio**, en période d'investissement jusqu'en 2016, devrait poursuivre l'accompagnement des participations en portefeuille (réinvestissements) et ses investissements dans de nouvelles participations. Pour ce faire, il est envisagé d'augmenter la taille de ce fonds en 2014.

- Pour le métier Fonds Propres ETIGE, l'ambition d'investissement en 2014 est de l'ordre d'1 Md€. Les cessions du métier se concentreront sur des lignes qui sont porteuses de plus-values latentes significatives et qui sont très liquides.

Des informations détaillées sur les perspectives 2014 des différents métiers de Bpifrance figurent dans les rapports annuels des principales filiales du groupe à savoir Bpifrance Financement, Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement.



3.3.6. Le contrôle interne et la maîtrise des risques

Agréé en qualité de compagnie financière jusqu'au 12 juillet 2012, l'EPIC BPI-Groupe était soumis à l'ensemble des dispositions du règlement 97-02 du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

L'établissement produit également un rapport annuel sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, conformément aux dispositions des articles 42 et 43 du règlement 97-02.

Ce travail résulte d'un exercice coordonné par la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR) de Bpifrance Financement et la filière de la Conformité - Contrôle Permanent de Bpifrance.

Approuvé par l'organe exécutif, ce rapport est présenté à l'ensemble des instances de gouvernance puis transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Il analyse la situation des risques de crédit, financiers et comptables ainsi que les risques opérationnels, notamment ceux relatifs aux systèmes d'information.

Organisation et fonctionnement du contrôle interne de Bpifrance

Le dispositif de contrôle interne du groupe Bpifrance s'articule autour d'un ensemble de moyens, de procédures, de fonctions et d'actions adaptés aux caractéristiques du groupe et de chacune de ses filiales.

Ce dispositif, qui contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des traitements et à l'utilisation efficiente des ressources, permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Sa définition, mise en œuvre et surveillance sont de la responsabilité des dirigeants ainsi que du management. Il comprend notamment les trois fonctions suivantes :

- Une filière groupe Conformité-Contrôle Permanent qui s'appuie sur des fonctions correspondantes au sein des filiales :
 - la Direction du Contrôle Permanent - Risques (DCPR) pour Bpifrance Financement,
 - la fonction de Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) pour Bpifrance Investissement.

Cette organisation inclut également des unités de contrôle permanent présentes dans plusieurs directions opérationnelles.

Le dispositif de conformité et de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois, des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques de toute nature auxquels est exposé le groupe.

Il correspond aux dispositifs décrits par le Code Monétaire et Financier, le règlement 97-02 du CCRLF et le Règlement général de l'AMF.

- Une filière Risques pour le Groupe, dont la coordination est assurée par la Direction de la Consolidation des Risques (DCR).

Le Comité des Risques Groupe, présidé par le Directeur Général, se tient trimestriellement et regroupe les principaux métiers en charge de la gestion, la mesure et le contrôle des risques. Il assure une surveillance des principaux risques inhérents aux activités de Bpifrance et de ses filiales.

- Un dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit de Bpifrance (IGA), couvre l'ensemble des activités et des sociétés du groupe Bpifrance.

L'IGA a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement des dispositifs de conformité, de contrôle permanent et de maîtrise des risques. Elle ne définit ni ne gère ces dispositifs, mais contribue à leur amélioration par les recommandations qu'elle formule.

- Le dispositif de contrôle interne du Groupe Bpifrance est régi par la Charte de conformité - contrôle permanent, la Charte d'audit et la Doctrine d'intervention de la DCR.

Complétés par leurs procédures d'application, ces trois documents décrivent globalement les composantes et les objectifs de chacun des trois métiers.

Ils ont été validés par le Directeur Général, présentés au Comité d'Audit des sociétés concernées puis diffusés dans le groupe.

- Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit de Bpifrance ainsi que deux comités spécifiques : le Comité des Risques Groupe et le Comité de Contrôle Interne Groupe.

La filière Conformité - Contrôle Permanent du groupe Bpifrance

Le périmètre de cette filière comprend à la fois :

- le contrôle des engagements et des risques des métiers : il veille au respect des réglementations et normes générales ou spécifiques aux métiers de Bpifrance (financement, garantie, innovation et investissement),
- la conformité, qui mesure notamment le risque induit par les produits et les actes juridiques nouveaux et donne un avis sur leur conformité,
- les risques opérationnels et les dispositifs de maîtrise de risques associés,
- la déontologie, qui a en charge de définir les principes et normes du groupe puis d'en contrôler le respect,
- le suivi des prestations de services essentielles externalisées,
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCBFT).

Le contrôle permanent s'exerce à deux niveaux.

Le **premier niveau du contrôle** permanent repose sur l'ensemble des intervenants en charge de tâches opérationnelles et/ou de responsabilités fonctionnelles. Il leur appartient, au premier chef, de veiller à la bonne exécution des tâches et à la maîtrise des risques relevant de leur domaine d'activité.

Cela requiert :

- le respect vigilant d'un certain nombre de principes : une organisation claire reposant sur des procédures documentées, sécurisées et vérifiables, l'indépendance des différentes fonctions (engagement - ordonnancement - comptabilisation - paiement – contrôle), la disposition d'une information pertinente, objective et vérifiable.
- la mise en œuvre d'outils de suivi et de pilotage permettant de justifier de la bonne maîtrise des activités prises en charge dans le cadre **des compétences déléguées**.

Le **deuxième niveau du contrôle** permanent, qui s'exerce en continu, est réalisé par des collaborateurs exclusivement dédiés à cette fonction.

Pour assurer leur indépendance par rapport aux métiers opérationnels et au contrôle périodique, le responsable de la filière du groupe et ceux en charge des fonctions de conformité – contrôle permanent de Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement sont rattachés respectivement au Directeur Général de la SA Bpifrance et au Président Directeur Général des deux filiales.

Lorsque la taille d'une direction ou le niveau de ses risques ne justifient pas la création d'un poste de contrôleur permanent à plein temps, un correspondant « Contrôle Permanent » est désigné. Il établit ainsi un relais avec la filière Conformité - Contrôle Permanent du groupe (ou ses représentants au sein des filiales, la DCPR et le RCCI) et peut effectuer, si nécessaire, des vérifications.

Le responsable de la filière Conformité - Contrôle Permanent du groupe coordonne l'activité des filiales, pour en garantir la cohérence et l'efficacité.

La Charte et les procédures du contrôle permanent.

La Charte de la filière Conformité - Contrôle permanent de Bpifrance précise les principes, objectifs et méthodologies qui caractérisent ce métier.

Un plan de contrôle annuel définit les vérifications à effectuer et leur fréquence. Il est déterminé en liaison avec les responsables et correspondants de contrôle permanent et en collaboration avec les Directions opérationnelles. Il est validé par le Comité de Contrôle Interne du groupe puis est mis en œuvre par la filière Conformité – Contrôle



permanent et les responsables de la DCPR et le RCCI, pour les filiales impliquées.

Un outil informatique permet d'assurer le suivi de la mise en œuvre des préconisations émises par les directions concernées de Bpifrance et de produire des états de reporting.

La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Un rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, est produit à chaque exercice, ainsi que le prévoit la réglementation. Il est soumis, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance puis est transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques financiers (crédit, marché, change ...), de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou des risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCBFT) y est également décrit. Dans ce domaine, des actions de formation et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs ont été poursuivies par un procédé de « e-learning ».

Le dispositif mis en place est régulièrement audité et mis à jour pour prendre en compte les évolutions apportées par les directives nationales et européennes, pour l'ensemble des métiers du groupe.

En 2013, les vérifications de la filière Conformité – Contrôle permanent ont concerné l'ensemble des activités du groupe, dans les directions du réseau ou celles du siège.

Elles ont été réalisées par des contrôles sur pièces et ont porté globalement sur le respect des procédures, la gestion et la conformité des opérations, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de certains processus de gestion ou de traitements informatiques, la formalisation des contrôles de premier niveau ...

Elles ont eu également pour objectifs de s'assurer de la mise en œuvre des préconisations émises par la filière et des recommandations formulées par l'Inspection Générale - Audit.

La filière Risques

BPI-Groupe SA (Bpifrance) est assujettie au respect des principes généraux applicables aux compagnies financières (Cf. les articles 2 et 17 du règlement 97-02) concernant la gestion des risques sous l'angle de leur mesure, de leur surveillance et de leur maîtrise sur une base consolidée.

Il en résulte notamment que la surveillance prudentielle sera exercée sur la base des comptes consolidés de BPI-Groupe SA. Dans la mesure où il n'y a pas d'exemption de surveillance sur base individuelle, la surveillance continuera également à s'exercer directement au niveau de Bpifrance Financement.

Pour piloter la filière Risques du groupe, Bpifrance s'est dotée d'une fonction centrale rattachée à l'organe exécutif : la Direction de la Consolidation des Risques (DCR).

Cette direction s'appuie sur les contributions ou les moyens des fonctions correspondantes déjà présentes dans les filiales de Bpifrance.

Au sein de Bpifrance, le principe général retenu est le compartimentage des activités qui restent exercées par des filiales métiers distinctes et la consolidation des risques de même nature.

A travers son action et ses interventions, la DCR se veut à la fois :

- force de proposition pour la définition et le suivi du cadre général de gestion des risques

Il s'agit pour la DCR de proposer au Comité des Risques Groupe la consolidation des politiques de risques des métiers et d'en déduire l'évolution des limites, pour validation par l'organe exécutif.

Cette mission consiste également à s'assurer de la cohérence de la politique de risques avec le Plan Stratégique de Bpifrance, en prenant en compte les orientations de pilotage en matière de risque données par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif.

- acteur central sur la consolidation des risques et notamment du risque de contrepartie

Cette mission consiste : (i) à apprécier l'exposition consolidée du groupe, notamment du risque de contrepartie, en s'appuyant sur un système d'information dédié. Il s'agit de regrouper l'ensemble des engagements existants sur un client ou un groupe dans les différents métiers : investissement, financement, garantie et innovation ; (ii) mettre à disposition des équipes opérationnelles les informations nécessaires et indispensables à la bonne instruction des dossiers ; (iii) mettre en place un dispositif de watchlist en liaison avec les métiers.

- contributeur à la contre-analyse des risques les plus significatifs

Il s'agit, pour la DCR, de détecter le plus en amont possible les dossiers jugés significatifs qui présentent un intérêt pour les deux métiers d'investissement et de financement, au-delà d'un certain seuil d'engagement consolidé, puis de rédiger, pour les comités concernés, un Etat de Position Consolidée (EPC) contenant les résultats de son analyse sur les engagements consolidés et les points de vigilance.

Par ailleurs, la DCR met en œuvre un processus de contrôle a posteriori qui concerne les contreparties sur lesquelles Bpifrance est engagé sur ses deux métiers, au-delà d'un certain seuil.

- superviseur et animateur de la filière Risques

Dans le cadre de cette mission, la DCR (i) constitue le dossier pour le Comité des Risques Groupe (CRG), (ii) assure le Secrétariat du CRG, (iii) participe à l'animation de la filière Risques, par une veille réglementaire en lien avec la filière du Contrôle Permanent et des groupes de réflexions sur des thématiques particulières ou des projets transversaux.

Par ailleurs, la DCR procède à la déclaration des Grands Risques et assure la réalisation des reportings et rapports réglementaires relevant de son domaine auprès des instances et entités en charge.

La DCR assure également, dans le cadre de ses relations courantes, le rôle de coordonnateur auprès d'instances externes ou du régulateur dès lors qu'il s'agit de sujets relatifs à la dimension des risques consolidés de Bpifrance.

Le Contrôle Périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique du groupe Bpifrance, s'appuie sur les principes et processus suivants :

- Une Charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par une procédure qui définit les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission.
- Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui repose sur l'organisation du groupe et l'organigramme qui la retranscrit, planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités et des filiales du groupe dans un délai maximal de trois ans. Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par la combinaison de son niveau de risque et d'une fréquence d'audit.

Le plan d'audit annuel est validé par le Directeur Général, l'organe exécutif et le Comité d'Audit et des Risques.

- Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en œuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations. Les missions sont centrées sur l'analyse des composantes du dispositif de contrôle permanent du domaine audité et l'évaluation des niveaux de maîtrise des risques.
- Un rapport conclut la mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont gérées grâce à un outil dédié, qui assure le suivi de leur réalisation totale et produit des reportings.

Les recommandations sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare périodiquement à l'IGA, lors des trois suivis annuels qu'elle réalise, leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation.



- Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre.
- L'IGA rend compte aux organes exécutif et délibérant de Bpifrance et des filiales de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.

En 2013 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont porté sur des Directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités.

Trois campagnes de suivi de la mise en œuvre des recommandations ont également été effectuées, en février, juin et octobre. Une vérification particulière a porté sur la fiabilité des réponses reçues des directions et a confirmé leur grande fiabilité.

Par ailleurs, plusieurs vérifications ou études ont été réalisées au cours de l'année 2013 par la Cour des Comptes ou l'Inspection Générale des Finances. Elles ont concerné certaines des contributions du groupe aux dispositifs publics de soutien ou de développement des PME.

Concernant Alsabail, établissement de crédit spécialisé dont Bpifrance est actionnaire de référence, une mission a été réalisée en 2013 par l'Inspection Générale – Audit dans le cadre de la convention de contrôle périodique établie en 2011 entre la société et Bpifrance.

Par ailleurs, une convention a été conclue avec la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a défini les relations entretenues entre la Direction Générale de l'Audit de la CDC (DGAU) et l'Inspection Générale – Audit de Bpifrance.

Les perspectives pour 2014

Les plans de contrôle permanent 2014 établis par les différentes fonctions concernées (DCPR, RCCI et les unités de contrôle permanent) prévoient des vérifications dans l'ensemble des métiers de la filière Conformité – Contrôle permanent (innovation, garantie, financement et investissement) et des directions du siège.

Elles porteront sur l'application des procédures et le respect des diverses réglementations qui portent sur ces métiers, la réalisation des contrôles de premier niveau, la qualité des données, la sécurité des traitements, la mise en œuvre des préconisations et des recommandations ...

Afin de disposer d'une cartographie des Risques Groupe pertinente, efficace et harmonisée, les directions opérationnelles réviseront le contenu de leur cartographie des activités et des risques, qui donnera lieu ensuite à consolidation pour le compte du groupe.

Le plan d'audit de l'Inspection Générale – Audit prévoit, en 2014, la réalisation de missions qui concerneront globalement plusieurs directions du siège, pour tout ou partie de leurs activités, dans plusieurs des métiers du groupe (financement et investissement).

Des vérifications porteront également sur l'ensemble des Directions de Réseau ainsi que des filiales, dont Alsabail. Dans le même temps, trois campagnes de suivi seront lancées auprès de l'ensemble des directions, pour mesurer la mise en œuvre des recommandations, et la fiabilité des réponses reçues des directions fera l'objet d'un audit spécifique.

Le métier de l'innovation

L'activité d'octroi des aides à l'innovation et des aides à l'innovation stratégique industrielle est assortie, par construction, d'un risque principal : le projet aidé peut échouer en totalité ou partiellement. Son risque est donc défini comme le niveau de probabilité d'un défaut de remboursement total ou partiel du montant de l'aide versé, si le projet n'atteint pas ses objectifs technico-économiques initialement envisagés.

Ce risque est suivi par la Direction Générale, qui actualise le référentiel de risque, par secteurs d'activité, et les seuils d'intervention légaux, communautaires et nationaux.

Les Directions régionales mettent en œuvre la stratégie d'octroi des aides à l'innovation en s'appuyant sur le référentiel de l'aide et l'ensemble des textes relatifs à la doctrine de l'aide. De la même façon, la Direction de l'Expertise assure la qualité des décisions en matière d'innovation stratégique industrielle.

Le schéma général d'instruction et de décision des projets d'aide à l'innovation est fonction du montant de l'aide susceptible d'être accordée, du niveau d'engagement du bénéficiaire envers Bpifrance, en tenant compte des règles de déontologie internes. Pour l'innovation stratégique industrielle, toutes les décisions relèvent du Directeur exécutif de la Direction de l'Innovation de Bpifrance

La décision s'appuie sur les dossiers de demandes d'aide, les rapports d'expertises technico-économiques et financiers, internes et externes, et sur l'analyse du risque-projet et du risque-entreprise reprise dans un support d'instruction standardisé et une fiche d'instruction.

Le décideur dispose ainsi de l'ensemble des indicateurs relatifs à la capacité du demandeur à mener à bien son projet et au cadrage réglementaire d'octroi des aides.

Le métier de la garantie

La surveillance des risques est effectuée à plusieurs niveaux distincts :

- Sur proposition de la Direction des Engagements, la Direction générale, dans le cadre de la politique de risque des opérations envers la clientèle, définit une politique d'octroi de la garantie. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision confiées aux échelons régionaux.
- L'Outil d'Aide à la Décision (OAD) attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.
- Sur les dossiers de petit montant, suivant des critères et des limites bien définis, des conventions de délégations peuvent être accordées aux banques partenaires sous la responsabilité de la Direction de la Gestion Banques et Investisseurs
- La Direction des Capitaux et du Bilan, qui a la charge de l'estimation de la gestion du capital réglementaire et économique, calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des Pouvoirs Publics, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que le budget des risques détermine le budget d'activité.
- La Direction suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie. Elle surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie afin d'en assurer la solvabilité.
- Elle simule, au moyen de son modèle ALM, les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif, et calcule la « fair value » des contentieux futurs.
- Par ailleurs, Bpifrance Financement effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale Bpifrance Régions, en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

Le métier du financement

Les risques de crédit et les risques financiers constituent deux domaines majeurs dans l'activité de Bpifrance. A ce titre, des outils d'analyse, de suivi et de mesure ont été mis en place :

- Sur proposition de la Direction des Engagements, la Direction générale définit la politique de risque des opérations avec la clientèle ainsi que les délégations de pouvoir accordées au réseau. Il est rendu compte de son application régulièrement au Comité des Risques.
- La Direction des Engagements dispose d'un Domaine « supports et process », en charge de la maintenance et de la veille de l'Outil d'Aide à la Décision (OAD).
- Cet outil OAD est utilisé pour noter les contreparties et projets de l'ensemble de la gamme de produits. L'instruction et la décision sont fondées sur cet outil.



- La Direction des Capitaux et du Bilan modélise les portefeuilles de crédits pour définir le niveau de couverture des risques par les capitaux responsables (dotations de l'Etat, fonds propres) et calibre le module statistique de l'OAD.
- La politique de gestion des risques financiers est placée sous la responsabilité du pôle financier. Elle est encadrée par un mémorandum des activités financières actualisé annuellement pour chaque type de risque (liquidité, taux), ainsi que par une politique de limites examinées et décidées par les comités concernés (Comité ALM, Comité de Gestion Financière et Comité des Risques de Contreparties).
- Concernant le dispositif Bâle II, Bpifrance Financement a estimé que le ratio calculé selon la méthode standard était actuellement le mieux adapté à la spécificité de ses métiers.

Le métier de l'investissement

Il convient de rappeler que cette activité consiste en la gestion et le conseil de fonds et véhicules qui investissent en fonds propres (actions) ou quasi fonds propres (obligations et assimilés) dans des sociétés non cotées ou cotées.

La surveillance des risques issus du métier de l'investissement est effectuée à plusieurs niveaux distincts :

- Les décisions d'investissement, qui doivent être en ligne avec les différentes stratégies d'investissement des fonds et véhicules pour compte desquels lesdits investissements sont réalisés, sont du ressort du comité d'investissement. Celui-ci évalue préalablement les risques significatifs de chaque opération, sur la base de l'analyse préalable des équipes d'investissement et des due diligences réalisées.
- Un suivi partagé entre les équipes d'investissement, les équipes de controlling et l'équipe indépendante de valorisation, des investissements portés par les fonds et véhicules durant toute leur durée de détention des actifs (quelle que soit la nature des instruments financiers détenus). Cela permet notamment d'identifier et de gérer les différents facteurs de risques générés par les actifs et de prendre en considération, le cas échéant, leur impact sur la valorisation desdits actifs.
- Un suivi spécifique assuré par une fonction de risk management, dont les rôles et périmètres sont en cours de définition afin de se conformer à la Directive AIFM, entrée en vigueur le 22 juillet 2013.

Les autres domaines de risque

Les vérifications de la filière Conformité - Contrôle permanent ainsi que les missions menées par l'Inspection Générale - Audit peuvent inclure une analyse des risques présentés ci-après ou porter, plus globalement, sur leurs dispositifs de maîtrise.

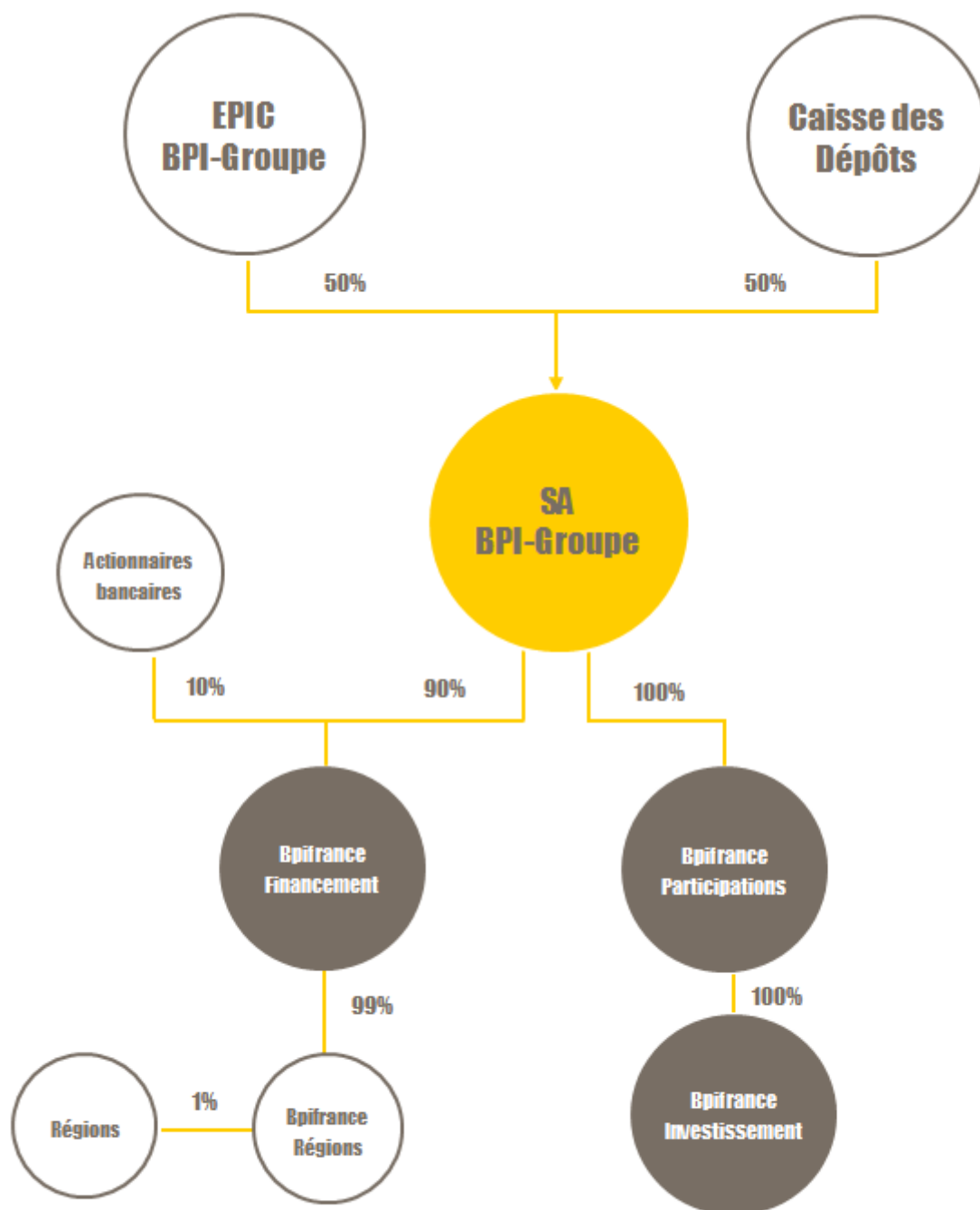
- Les missions d'audit ou de contrôle permanent peuvent rendre compte, lorsqu'elles les identifient, de risques d'image, de réputation et de déontologie.
- Les règles applicables à l'organisation et au contrôle des prestations de services essentielles externalisées (PSEE) sont présentées dans une instruction qui définit les caractéristiques des PSEE et prévoit l'insertion, dans les contrats, des clauses prévues par la réglementation.
- En matière de risques opérationnels, et ainsi que le prévoit le règlement 97-02, une limite a été fixée pour chaque entité (Bpifrance Financement et Bpifrance Régions), par l'organe exécutif, puis portée à la connaissance du Comité d'Audit et des Risques.

Cette limite sera enrichie, durant l'année 2014, pour les activités d'investissement, afin de disposer d'une limite groupe qui sera basée sur une quantification harmonisée des risques opérationnels au sein des différentes filiales.

Le domaine de la Sécurité des Systèmes d'Information contribue, dans son domaine, à la maîtrise des risques opérationnels inhérents aux traitements informatiques et à la gestion des données.

Par ailleurs, Bpifrance est doté depuis 2006 d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) et de comités dédiés au pilotage de la sécurité. Compte tenu des opérations de regroupement des différentes sociétés intervenues sur l'année 2013, ce PCA est en cours de revue (afin d'intégrer notamment l'ensemble des sites constituant à présent Bpifrance).

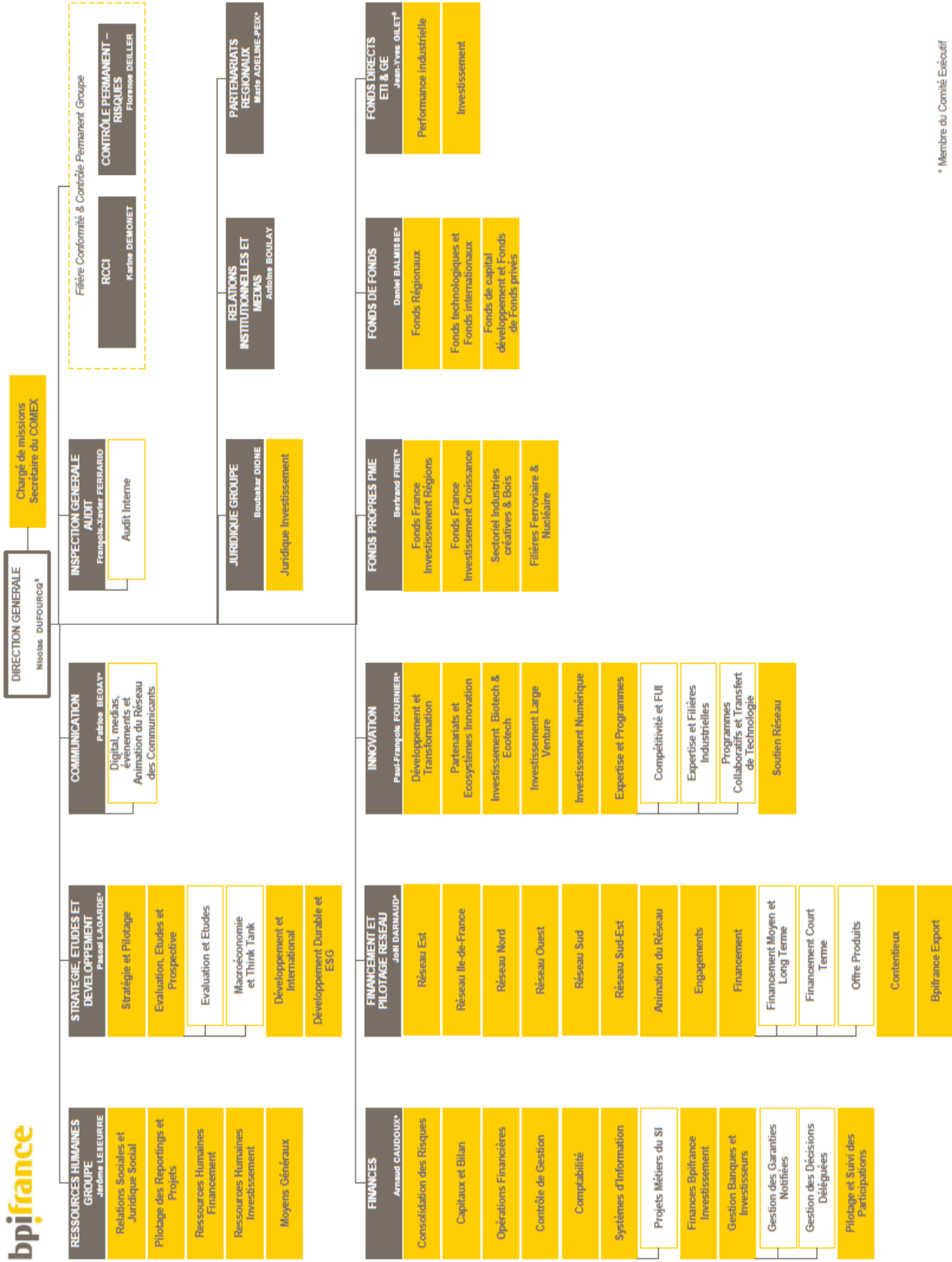
3.3.7. Le périmètre du Groupe





4. ORGANIGRAMME DE BPIFRANCE

4.1. Organigramme fonctionnel



* Membre du Comité Exécutif

4.2. Organigramme du Réseau



☐ Rattachement : Direction Fonds Propres PME

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé publiable de l'EPIC BPI-Groupe

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales		0,0	115,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		0,0	81,5
Instruments dérivés de couverture		0,0	503,9
Actifs financiers disponibles à la vente		0,0	472,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.1	1 756,6	394,7
Prêts et créances sur la clientèle	6.2	1 029,9	16 391,8
Opérations de location financement et assimilées		0,0	4 821,8
Aides au financement de l'innovation		0,0	645,4
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0,0	486,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		0,0	5 349,3
Actifs d'impôts courants et différés		0,0	56,0
Comptes de régularisation et actifs divers	6.4	16,9	1 291,5
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.3	10 943,6	7,7
Immeubles de placement		0,0	12,3
Immobilisations corporelles		0,0	80,7
Immobilisations incorporelles		0,0	41,4
Ecart d'acquisition		0,0	4,6
TOTAL DE L'ACTIF		13 747,0	30 755,6

Bilan consolidé publiable de l'EPIC BPI-Groupe

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales		0,0	3,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		0,0	5,1
Instruments dérivés de couverture		0,0	593,4
Dettes envers les établissements de crédit	6.5	323,7	10 672,9
Dettes envers la clientèle	6.6	1 316,0	2 153,2
Dettes représentées par un titre		0,0	5 572,6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0,0	412,1
Passifs d'impôts courants et différés		0,0	1,8
Comptes de régularisation et passifs divers	6.4	2 124,2	3 646,4
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Provisions		0,0	1 759,8
Ressources nettes d'intervention à l'innovation		0,0	951,4
Fonds de garantie publics	6.7	67,5	2 212,7
Dettes subordonnées		0,0	14,7
Capitaux propres		9 915,6	2 756,5
Capitaux propres part du Groupe		9 915,6	1 735,4
- Capital et réserves liées		9 083,4	1 350,8
- Réserves consolidées		380,5	310,3
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		257,8	10,9
- Résultat		193,9	63,4
Intérêts minoritaires		0,0	1 021,1
- Réserves		0,0	982,6
- Résultat		0	38,5
TOTAL DU PASSIF		13 747,0	30 755,6

Compte de résultat consolidé publiable de l'EPIC BPI-Groupe

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012 RETRAITE (*)	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	7.1	56,1	51,6	1 502,5
Intérêts et charges assimilés	7.1	-48,1	-48,5	-1 076,6
Commissions (produits)		0,0	0,0	14,2
Commissions (charges)		0,0	0,0	-0,4
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		0,0	0,0	1,7
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		0,0	0,0	4,6
Produits des autres activités		0,0	0,0	120,6
Charges des autres activités	7.2	-12,0	0,0	-57,6
PRODUIT NET BANCAIRE		-4,0	3,1	509,0
Charges générales d'exploitation	7.3	-0,7	-0,3	-270,8
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		0,0	-0,3	-19,3
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-4,7	2,5	218,9
Coût du risque		0,0	0,0	-64,7
RESULTAT D'EXPLOITATION		-4,7	2,5	154,2
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7.4	193,4	0,0	0,7
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0,0	0,0	0,0
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,0	0,0	0,0
RESULTAT AVANT IMPOT		188,7	2,5	154,9
Impôts sur les bénéfices		0,0	-0,7	-53,0
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	7.5	5,2	61,6	0,0
RESULTAT NET		193,9	63,4	101,9
Intérêts minoritaires		0,0	0,0	38,5
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		193,9	63,4	63,4

(*) : cf note 1.1.2. paragraphe "Comparabilité des comptes"

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement
en capitaux propres de l'EPIC BPI-Groupe**

(en millions d'euros)

	31/12/2013	31/12/2012
RESULTAT NET	193,9	101,9
Eléments pouvant être reclassés en résultat net		
<i>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</i>	0,0	-3,2
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</i>	0,0	0,0
<i>Ecarts de conversion</i>	-21,3	0,0
<i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i>	257,8	0,0
Eléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies</i>	0,0	0,0
<i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i>	0,0	0,0
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	236,5	-3,2
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	430,4	98,7
* Dont part du groupe	430,4	61,5
* Dont part des intérêts minoritaires	0,0	37,2

Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Situation au 31 décembre 2011	985,5	244,8	12,8	0,0	1 243,1
Résultat 2011				63,2	63,2
Résultat affecté aux réserves	0,0	63,2	0,0	-63,2	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-1,9	0,0	-1,9
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-1,1</i>	<i>0,0</i>	<i>-1,1</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,8</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,8</i>
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisition/cession titres d'autocontrôle	0,0	0,7	0,0	0,0	0,7
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0	25,9	0,0	0,0	25,9
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	0,0	2,4	0,0	0,0	2,4
Augmentation de capital EPIC BPI-Groupe	365,3	0,0	0,0	0,0	365,3
Augmentation de capital SA OSEO	0,0	-26,7	0,0	0,0	-26,7
Situation au 31 décembre 2012	1 350,8	310,3	10,9	0,0	1 672,0
Résultat 2012				63,4	63,4
Résultat affecté aux réserves	0,0	63,4	0,0	-63,4	0,0
Augmentation de capital	7 732,6	0,0	0,0	0,0	7 732,6
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	257,8	0,0	257,8
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>329,5</i>	<i>0,0</i>	<i>329,5</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-71,8</i>	<i>0,0</i>	<i>-71,8</i>
Ecarts de conversion		-21,3	0,0	0,0	-21,3
Entrée/sortie de périmètre	0,0	28,1	-10,9	0,0	17,2
Situation au 31 décembre 2013	9 083,4	380,5	257,8	0,0	9 721,7
Résultat 2013				193,9	193,9

Variation des intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2011	816,6
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1,3
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	-0,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	-1,2
Variation des pourcentages d'intérêt	-25,7
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	-6,1
Acquisition/cession titres d'autocontrôle	0,4
Augmentation de capital SA OSEO	200,3
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	-1,6
Quote-part de résultat au 31 décembre 2012	38,5
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2012	1 021,1
Sortie de périmètre	-1 021,1
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2013	0,0

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie de l'EPIC BPI-Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Résultat avant impôts	188,7	154,9
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	19,6
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions	9,8	-205,7
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-193,4	-0,7
Perte nette/gain net des activités d'investissement	0,0	1,0
Autres mouvements	0,7	-89,0
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	14,0	378,2
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-168,9	103,4
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-1 760,5	7,4
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-195,1	-6 564,1
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	154,8	3 427,4
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 328,5	115,5
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	0,0	-38,9
Impôts versés	-0,7	-15,3
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-473,0	-3 068,0
Flux provenant des activités abandonnées	-2 803,1	0,0
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-3 256,3	-2 809,7
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	0,0	1,5
Incidences de variation de périmètre	-182,1	0,0
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	-22,9
Flux provenant des activités abandonnées	-4,9	0,0
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-187,0	-21,4
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	453,2	534,0
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0,0	2 480,4
Flux provenant des activités abandonnées	2 724,8	0,0
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	3 178,0	3 014,4
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-265,3	183,3
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-3 256,3	-2 809,7
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-187,0	-21,4
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	3 178,0	3 014,4
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	382,2	198,9
Caisse, banques centrales (actif & passif)	112,0	0,1
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	270,2	198,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	116,9	382,2
Caisse, banques centrales (actif & passif)	0,0	112,0
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	116,9	270,2
Variation de la trésorerie nette	-265,3	183,3

Annexe comptable

• NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	57
• NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES	60
• NOTE 3 - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION	61
• NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	63
• NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	63
• NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN	67
• NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	73
• NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES	75
• NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES	76
• NOTE 10 - INFORMATION SECTORIELLE	79
• NOTE 11 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	79
• NOTE 12 - AUTRES INFORMATIONS	79



• **Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture**

1.1. Faits significatifs de l'exercice

1.1.1. Constitution de Bpifrance

Cadre juridique

La loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005, a fixé le cadre juridique permettant la constitution de la Banque Publique d'Investissement (BPI) et les modalités de sa gouvernance. Holding détenue par l'EPIC BPI-Groupe à hauteur de 50% et par la Caisse des Dépôts (CDC) à hauteur de 50%, elle regroupe OSEO, CDC Entreprises (CDCE) et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

Au cours du premier trimestre 2013, l'EPIC BPI-Groupe et la CDC ont acquis à parts égales l'entité SNCF B2 (entité sans activité significative) destinée à devenir BPI-Groupe (nom commercial : Bpifrance) lors des opérations d'apports réalisées le 12 juillet 2013.

Le groupe Bpifrance a été constitué à l'issue des étapes suivantes :

- apport de l'Etat à Bpifrance de ses titres du FSI (renommé Bpifrance Participations) et de titres destinés à l'activité de financement du groupe ;
- apport de l'EPIC BPI-Groupe à Bpifrance de ses titres OSEO (renommé Bpifrance Financement) ;
- apport de la CDC à Bpifrance de ses titres du FSI, OSEO, CDCE (renommé Bpifrance Investissement) et d'un ensemble de titres destinés aux activités d'investissement et de financement du groupe ;
- augmentation du capital de Bpifrance réservée à la CDC de 231,5 millions d'euros ;
- augmentation du capital de Bpifrance à parts égales entre la CDC et l'EPIC BPI-Groupe de 3 066 millions d'euros ;
- apport de Bpifrance des titres destinés à l'activité d'investissement du groupe à Bpifrance Participations (ex-FSI) ;
- augmentation du capital de Bpifrance Participations de 2 730,8 millions d'euros.

En complément, l'Etat a apporté ses titres Bpifrance à l'EPIC BPI-Groupe le 21 octobre 2013.

Après réalisation de l'ensemble de ces opérations, Bpifrance détient directement près de 90% du capital de Bpifrance Financement, l'intégralité du capital de Bpifrance Investissement (ex-CDCE) et de Bpifrance Participations.

L'EPIC BPI-Groupe et la CDC détiennent ainsi à parts égales les droits de vote et les pouvoirs dans Bpifrance.

L'actionnaire de référence de l'établissement de crédit Bpifrance Financement devient Bpifrance qui a le statut de compagnie financière en lieu et place de l'EPIC BPI-Groupe.

Cadre comptable

Date de l'opération

Conformément aux résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juillet 2013, les opérations relatives à la constitution du groupe Bpifrance ont été effectivement réalisées à cette date dans la mesure où des conditions suspensives issues des traités d'apport signés le 25 juin 2013 ont été définitivement levées le 12 juillet 2013.

Notion d'activité

L'ensemble des opérations de constitution de Bpifrance est considéré comme étant « un apport d'activité », conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises. En effet, ces apports constituent un ensemble intégré d'opérations et d'actifs susceptible d'être géré en vue de procurer directement aux participants un rendement.

Principes retenus pour l'évaluation des apports

L'ensemble des apports relatifs à la constitution de Bpifrance répondant à la définition d'« activité » au sens d'IFRS 3, Bpifrance a choisi de les comptabiliser à leurs valeurs nettes comptables historiques en considérant cette méthode comme un prolongement de l'activité précédemment menée chez les différentes entités contributrices (l'EPIC OSEO et la CDC).

Les écarts entre ces valeurs historiques et la juste valeur des apports au moment de l'opération, sont comptabilisés au sein des capitaux propres.

1.1.2. Impacts comptables de la constitution de Bpifrance sur l'EPIC BPI-Groupe

Cession des titres OSEO SA

L'opération constitue pour l'EPIC BPI-Groupe une perte de contrôle sur OSEO SA. L'intégralité de la moins-value de cession a été constatée en résultat, conformément à la norme IAS 28 « participations dans des entreprises associées ».

La cession des titres OSEO SA détenus par l'EPIC BPI-Groupe relève de la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées". Le résultat de cession, ainsi que le résultat du premier semestre 2013 dégagé par OSEO SA a donc été enregistré au sein du poste « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

En conséquence, l'écart d'acquisition constaté au 31 décembre 2012 sur les titres OSEO SA détenus par l'EPIC BPI-Groupe a été neutralisé dans le compte de résultat au 31 décembre 2013.

Méthode de consolidation retenue

L'EPIC BPI-Groupe exerçant depuis le 12 juillet 2013 un contrôle conjoint avec la CDC sur Bpifrance, l'EPIC BPI-Groupe consolide par mise en équivalence cette coentreprise, conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats ».

Comparabilité des comptes

Dans ce contexte, le périmètre de consolidation de l'EPIC BPI-Groupe a sensiblement évolué entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013. En effet, au 31 décembre 2012, l'EPIC BPI-Groupe (société-mère) consolidait par intégration globale l'ex-OSEO SA, établissement de crédit détenu à 62.8% alors qu'au 31 décembre 2013, l'EPIC BPI-Groupe consolide par mise en équivalence Bpifrance, holding détenant les filiales opérationnelles du groupe (Bpifrance Financement, Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement).

De ce fait, les contributions aux comptes consolidés de l'EPIC BPI-Groupe concernent :

- au 31 décembre 2013, les comptes de la société-mère et la mise en équivalence du groupe Bpifrance. (rubriques du bilan et du compte de résultat associées aux mises en équivalence) ;
- au 31 décembre 2012, l'intégration globale du groupe OSEO SA (rubriques du bilan et du compte de résultat spécifiques à l'activité bancaire).

Conformément à la norme IFRS 5, le compte de résultat au 31 décembre 2012 a été retraité de la contribution du groupe OSEO SA qui figure désormais sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».



Dans un souci de lisibilité des annexes aux comptes consolidés, les rubriques des états de synthèse qui ne sont plus alimentées en 2013 ne font pas l'objet de notes spécifiques. Les rubriques concernées sont les suivantes :

Bilan :

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales	0	115,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	81,5
Instruments dérivés de couverture	0	503,9
Actifs financiers disponibles à la vente	0	472,0
Opérations de location financement et assimilées	0	4 821,8
Aides au financement de l'innovation	0	645,4
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	486,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	5 349,3
Actifs d'impôts courants et différés	0	56,0
Immeubles de placement	0	12,3
Immobilisations corporelles	0	80,7
Immobilisations incorporelles	0	41,4

PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales	0	3,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	5,1
Instruments dérivés de couverture	0	593,4
Dettes représentées par un titre	0	5 572,6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	412,1
Passifs d'impôts courants et différés	0	1,8
Provisions	0	1 759,8
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	0	951,4
Dettes subordonnées	0	14,7

Compte de résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Commissions (produits)	0,0	14,2
Commissions (charges)	0,0	-0,4
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	0,0	1,7
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0,0	4,6
Produits des autres activités	0,0	120,6

De même, l'information relative à l'exposition, la gestion et la mesure des risques présentée en 2012 dans le cadre de l'information financière relative aux instruments financiers (norme IFRS 7) se limite en 2013 aux opérations gérées par l'EPIC BPI-Groupe.

1.1.3. Dotations en capital

Au cours de l'exercice 2013, le capital de l'EPIC BPI-Groupe a été doté à hauteur de 7 732.6 millions d'euros :

- 383,3 millions d'euros le 12 juillet 2013, au titre d'une dotation par l'Etat destinée à financer la participation de l'EPIC BPI-Groupe à l'augmentation de capital de 3 066 millions d'euros de sa filiale Bpifrance ;
- 20,9 millions d'euros le 11 octobre 2013, au titre de la convention entre l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe relative aux prêts à l'industrialisation des projets de recherche et développement issus des pôles de compétitivité (PIPC) ;
- 7 279,3 millions d'euros le 18 octobre 2013, au titre d'un apport par l'Etat des actions de la société Bpifrance, reçues en échange de ses participations dans le FSI et dans SOFIRED ;
- 49,1 millions d'euros le 3 décembre 2013, au titre de la convention entre l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe relative aux prêts numériques.

1.1.4. Transmission universelle de patrimoine d'OSEO Industrie

Dans ce contexte de restructuration du groupe, le Conseil d'Administration du 26 juin 2013 a autorisé la dissolution par transmission universelle de patrimoine sans liquidation d'OSEO Industrie, filiale à 100% de Bpifrance Financement, intervenue au cours du troisième trimestre 2013.

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

• Note 2 - Normes comptables applicables***Normes comptables applicables au 31 décembre 2013***

Les états financiers consolidés 2013 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2013.

Les nouvelles normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 sont :

- L'amendement à la norme IAS 1 relative à la présentation des états financiers qui ventile les « autres éléments du résultat global » entre éléments pouvant et ne pouvant pas être reclassés en résultat net. La mise en œuvre de cet amendement n'a pas d'impact.
- La norme IFRS 13 relative à la l'évaluation de la juste valeur qui se substitue aux dispositions



relatives à la juste valeur figurant dans toutes les autres normes IFRS. Cette norme requiert la présentation d'informations supplémentaires dans les notes aux états financiers.

Par ailleurs, le groupe applique par anticipation au 1^{er} janvier 2013 les normes suivantes, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014 :

- La norme IFRS 10 relative à la notion de contrôle qui renforce le recours au jugement dans son appréciation. L'application de cette norme présente un impact non significatif sur les comptes du groupe.
- La norme IFRS 11 relative aux partenariats qui distingue deux types d'accords conjoints (activité conjointe et coentreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires et supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle. L'application de cette norme a un impact significatif sur le palier EPIC BPI-Groupe par la mise en équivalence des titres Bpifrance (cf. 1.1.2).
- La norme IFRS 12 relative aux informations à présenter en annexe pour toutes les filiales, les partenariats, les entreprises associées ainsi que pour les entités structurées consolidées ou non.
- L'amendement à la norme IAS 28 relative aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui prend en compte les modifications apportées par la publication des normes IFRS 10 et IFRS 11.

Normes comptables applicables à partir du 1er janvier 2014

L'Union Européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2014. A l'exclusion de celles reprises ci-avant, elles ne seront pas appliquées de manière anticipée par le groupe au 31 décembre 2013.

Le groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de l'application de ces normes sur les comptes consolidés.

• Note 3 - Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2013.

3.1. Principes de consolidation

Principe général

Le groupe a anticipé l'application du règlement UE n° 1254/2012 du 11 décembre 2012 relatif à l'approbation des normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et à la modification des normes IAS 27 « États financiers individuels » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » d'application obligatoire au plus tard à la date d'ouverture de leur premier exercice commençant à partir du 1^{er} janvier 2014.

Les états financiers consolidés regroupent l'ensemble des entreprises qu'il contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable.

Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,

- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

3.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

Le groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire d'enregistrer une perte de valeur. S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères de la norme IAS 39, la totalité de la participation mise en équivalence fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs. La valeur comptable de la participation mise en équivalence est principalement comparée à sa valeur d'utilité.

La dépréciation éventuelle est alors enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » et affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3.4. Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

Ecarts d'acquisition



Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, nets des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise.

Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés en charges, à l'exception des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis qui sont déduits des capitaux propres, ainsi que des coûts directs de transaction liés aux dettes financières contractées dans le cadre de l'opération qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

3.5. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

• Note 4 - Périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2013 % d'intérêt	31/12/2013 % de droit de vote
Groupe Bpifrance	Mise en équivalence	50,00%	50,00%

• Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1. Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers :

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués se basent sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

5.2. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.



Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Le groupe comptabilise les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

5.3. Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5.4. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.5. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.6. Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Le résultat fiscal s'élève au 31 décembre 2013 à -4,7 millions d'euros.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

5.7. Produits et charges d'intérêts

Conformément à la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle (y compris sur les opérations de location financement et assimilées) ainsi que les commissions de garantie. Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.8. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Bpifrance, consolidé par la méthode de la mise en équivalence, est considéré comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat d'exploitation, conformément à la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse et banque centrale.

5.10. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date

de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...

• Note 6 - Notes relatives au bilan

Pour certaines catégories comptables du bilan (en particulier celles regroupant des instruments financiers), des informations sur les termes contractuels sont communiquées sous les références « Courant » et « Non courant ».

Par référence à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la ventilation entre « Courant » et « Non courant » s'effectue au regard des maturités résiduelles contractuelles ainsi que de l'intention de gestion.

Ainsi un actif ou passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

6.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Comptes ordinaires débiteurs	116,9	275,9
Prêts à terme (*)	1 621,5	118,5
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	0,0
Dépréciations collectives des prêts et créances	0,0	0,0
Créances rattachées	18,2	0,3
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	1 756,6	394,7

(*) : dont prêt à Bpifrance Financement éliminé en 2012

Ventilation des Prêts et créances sur les établissements de crédit entre éléments courants et non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Courant	135,1	303,5
Non courant	1 621,5	91,2

6.2. Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	0,0	15,6
Crédits de trésorerie	0,0	933,1
Crédits à moyen et long terme	0,0	7 072,2
Prêts subordonnés	0,0	161,7
Autres crédits	0,0	3 157,7
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	-226,7
Dépréciations collectives des prêts et créances	0,0	-368,4
Créances rattachées	0,0	31,3
Comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor -	1 029,9	5 615,3
Total des prêts et créances sur la clientèle	1 029,9	16 391,8

**Ventilation des Prêts et créances sur la clientèle
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Courant	1 029,9	7 683,0
Non courant	0,0	8 708,8
Total	1 029,9	16 391,8

6.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	10 943,6	410,0
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	10 943,6	410,0

6.4. Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (activité garantie)	0,0	147,5
Charges constatées d'avance	0,0	7,0
Autres produits à recevoir	0,0	6,6
Prélèvements automatiques en cours	0,0	0,8
Autres	0,0	43,8
Total des comptes de régularisation actif	0,0	205,7

Autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,0	0,7
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échanges de taux d'intérêt	0,0	224,2
Créances Etat et Partenaires innovation	0,0	748,2
Fonds de garantie à recevoir	0,0	14,4
Dotations FMR	16,4	0,0
Autres débiteurs divers	0,5	87,4
Comptes de stocks et emplois divers	0,0	10,9
Total des autres actifs	16,9	1 085,8

Comptes de régularisation passif

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Subventions à verser (innovation)	0,0	599,9
Autres produits constatés d'avance	71,7	20,0
Autres charges fiscales et sociales à payer	0,0	55,0
Autres charges à payer	0,1	7,0
Autres	0,0	81,5
Total des comptes de régularisation passif	71,8	763,4

Autres passifs

(en millions d'euros)	2013	2012
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	1 149,8	6,9
Dépôts de garantie reçus	0,0	4,0
Avance de l'Etat à l'EPIC BPI-Groupe	902,6	794,9
Autres garanties reçues	0,0	175,9
Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagts de garantie	0,0	1 208,5
Fonds publics affectés - Avances du FDES	0,0	10,2
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	0,0	49,6
Fonds de garantie à capital préservé (activité garantie)	0,0	495,1
Autres dettes fiscales et sociales	0,0	13,4
Créditeurs divers	0,0	124,5
Total des autres passifs	2 052,4	2 883,0

6.5. Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	2013	2012
Dettes à vue et au jour le jour	0,0	5,6
Dépôts et comptes ordinaires	0,0	5,6
Emprunts et comptes au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	321,5	10 590,5
Emprunts et comptes à terme	321,5	6 967,3
. dont ressources Codevi/Livret Développement Durable	300,0	4 701,0
. dont ressources BEI, KfW et BDCE	21,5	900,0
. dont refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne	0,0	500,0
Titres donnés en pension livrée à terme	0,0	3 623,2
Dettes rattachées	2,2	76,8
Total des dettes envers les établissements de crédit	323,7	10 672,9

Ventilation des Dettes envers les établissements de crédit
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2013	2012
Courant	2,2	4 241,9
Non courant	321,5	6 431,0
Total	323,7	10 672,9

6.6. Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Dettes à vue et au jour le jour	0,0	57,2
Dépôts et comptes ordinaires	0,0	57,2
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	1 300,0	1 780,1
Emprunts et comptes à terme (*)	1 300,0	1 757,5
Titres donnés en pension livrée à terme	0,0	22,6
Dettes rattachées	16,0	15,9
Avance d'actionnaire de l'Etat	0,0	300,0
Total des dettes envers la clientèle	1 316,0	2 153,2

(*) : dont 1 300 M€ auprès de l'Etat en 2012 et 2013

Ventilation des Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Courant	16,0	320,0
Non courant	1 300,0	1 833,2

6.7. Fonds de garantie publics

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Fonds de réserve	0,0	888,2
AFT (Agence France Trésor)	0,0	852,5
CDC	0,0	24,3
Actifs cantonnés	0,0	24,6
Autres Fonds	67,5	158,5
Fonds Bpifrance Régions	0,0	264,6
Total des fonds de garantie publics	67,5	2 212,7

6.8. Juste valeur des actifs et des passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2013			
	Niveau 1 (*)	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	116,9	1 810,7		1 927,6
Prêts et créances sur la clientèle	1 029,9			1 029,9
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit		342,4		342,4
Dettes envers la clientèle		1 484,2		1 484,2

(*) : ces opérations concernent des comptes à vue, trésorerie ou équivalents de trésorerie.

Aucun transfert significatif entre niveaux de juste valeur n'est intervenu sur l'exercice.

<i>(en millions d'euros)</i>	2012			
	Niveau 1 (*)	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	275,9	119,6		395,5
Prêts et créances sur la clientèle	5 630,9	11 303,7		16 934,6
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit	5,6	10 709,2		10 714,8
Dettes envers la clientèle	57,2	2 228,6		2 285,8

6.9. Contre-valeur en euros des opérations en devises

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Actif	21,5	1,6
Passif	21,5	24,4

• **Note 7 - Notes relatives au compte de résultat**

7.1. Produits et charges d'intérêts (cf note 1.1.2)

Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité	2012
Opérations avec les établissements de crédit (*)	56,1	51,6	27,5
Opérations avec la clientèle			
Comptes ordinaires débiteurs	0,0	0,0	0,1
Crédits de trésorerie	0,0	0,0	22,6
Crédits à moyen et long terme	0,0	0,0	223,4
Crédits divers	0,0	0,0	261,8
Créances subordonnées	0,0	0,0	5,9
Variation des commissions de garantie futures actualisées	0,0	0,0	22,9
Sous total opérations avec la clientèle	0,0	0,0	536,7
Opérations de location financement			
Loyers	0,0	0,0	887,4
Dotations aux amortissements	0,0	0,0	-632,9
Dotations aux dépréciations spéciales (Art. 64 et Art. 57)	0,0	0,0	-78,4
Mouvements nets sur dépréciations des indemnités de résiliation	0,0	0,0	-8,5
Autres produits	0,0	0,0	97,3
Sous total opérations de location-financement	0,0	0,0	264,9
Opérations sur instruments financiers			
Actifs financiers disponibles à la vente	0,0	0,0	67,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0	187,0
Plus-value de cession de titres adossés aux fonds de garantie	0,0	0,0	214,3
Dérivés de couverture	0,0	0,0	203,9
Sous total opérations sur instruments financiers	0,0	0,0	673,0
Autres intérêts et produits assimilés	0,0	0,0	0,4
Total des intérêts et produits assimilés	56,1	51,6	1 502,5

(*) Ces opérations concernent exclusivement Bpifrance Financement (opérations de prêts pour 48,2 millions d'euros et commissions de garantie étalées sur la durée de vie des opérations pour 7,9 millions d'euros).

Intérêts et charges assimilées

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité	2012
Opérations avec les établissements de crédit	-6,3	-8,5	-204,1
Opérations avec la clientèle	-41,8	-40,0	-154,2
<i>dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-97,0</i>
Opérations de location financement			
Dotations aux dépréciations (hors Art. 64 et Art. 57)	0,0	0,0	0,0
Autres charges	0,0	0,0	-96,4
Sous-total opérations de location financement	0,0	0,0	-96,4
Opérations sur instruments financiers			
Dettes représentées par un titre	0,0	0,0	-74,4
Dettes subordonnées	0,0	0,0	-0,2
Dérivés de couverture	0,0	0,0	-248,5
Sous-total opérations sur instruments financiers	0,0	0,0	-323,1
Autres intérêts et charges assimilées	0,0	0,0	-298,8
<i>dont produits financiers affectés aux fonds de garantie</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-274,6</i>
Total des intérêts et charges assimilées	-48,1	-48,5	-1 076,6

7.2. Charges des autres activités (cf note 1.1.2)

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité	2012
Charges			
Subventions versées pour compte de partenaires	0,0	0,0	-28,6
Subventions versées sur fonds propres	0,0	0,0	0,1
Provisions et pertes sur aides à l'innovation	0,0	0,0	-5,9
Immeubles de placement	0,0	0,0	-0,3
<i>dont dotations aux amortissements</i>	0,0	0,0	-0,3
Moins-value de cession sur stocks	0,0	0,0	-6,4
Dotations PIPC Prêts numériques	-12,0	0,0	0,0
Autres charges	0,0	0,0	-16,5
Total des charges des autres activités	-12,0	0,0	-57,6

7.3. Charges générales d'exploitation (cf note 1.1.2)

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité	2012
Charges de personnel	0,0	0,0	-162,5
Impôts et taxes	-0,1	0,0	-23,6
Autres charges d'exploitation	-0,6	-0,3	-83,4
Coûts liés aux restructurations	0,0	0,0	-1,3
Total des charges générales d'exploitation	-0,7	-0,3	-270,8

7.4. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	2013
	Quote-part du résultat net des participations mise en équivalence
Groupe Bpifrance	193,4
Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence	193,4

7.5. Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (cf note 1.1.2)

(en millions d'euros)	2013	2012 Retraité
Résultat 2012 Groupe SA OSEO	-	61,6
MV cession titres SA OSEO	-5,1	-
Résultat 1er semestre 2013 Groupe SA OSEO	14,9	-
Neutralisation écart d'acquisition titres SA OSEO	-4,6	-
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	5,2	61,6

• Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Suite aux opérations du 12 juillet 2013, le statut de compagnie financière a été transféré de l'EPIC BPI-Groupe à Bpifrance, holding détenant les filiales opérationnelles du groupe et consolidant les risques. L'EPIC BPI-Groupe est exclusivement exposé à ses risques individuels, Bpifrance étant consolidé par la méthode de la mise en équivalence (cf. 1.1.2. Impacts comptables de la constitution de Bpifrance sur l'EPIC BPI-Groupe).

Au 31 décembre 2013, les risques inhérents à l'activité de l'EPIC BPI-Groupe se limitent aux :

- risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché.

8.2. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	2013
Prêts et créances envers les établissements de crédit	1 756,6
Prêts et créances envers la clientèle	1 029,9
Total	2 786,5

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Les prêts et créances sur les établissements de crédit qui s'élèvent à 1 756,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 concernent exclusivement le groupe, avec des prêts pour 1 621,5 millions d'euros (hors créances rattachées) et des comptes courants pour 116,9 millions d'euros (hors créances rattachées) avec Bpifrance Financement.

Les prêts et créances sur la clientèle qui s'élèvent à 1 029,9 millions d'euros au 31 décembre 2013 concernent exclusivement des comptes à vue ouverts auprès de l'Etat français (Agence France Trésor).

8.3. Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et de hors-bilan.

Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe EPIC BPI-Groupe sont principalement les taux d'intérêt.

Les postes du bilan de l'EPIC BPI-Groupe exposés au risque de taux se limitent à la trésorerie à vue et aux opérations de prêts/emprunts pour lesquelles l'EPIC BPI-Groupe intervient en qualité d'intermédiaire entre les prêteurs initiaux et Bpifrance Financement. Dès lors, ces opérations sont parfaitement adossées en taux et en liquidité au bilan de l'EPIC BPI-Groupe. Enfin, dans la mesure où ces encours sont logés in fine dans le bilan de Bpifrance Financement en qualité de dettes financières, les risques structurels attachés à ces encours s'intègrent dans le cadre dispositif global de pilotage et de suivi des risques ALM de Bpifrance Financement.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
31 décembre 2013		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2013	2,6	-0,4
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2013	-	-

Flux de trésorerie payables par l'EPIC BPI-Groupe relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

<i>Flux annuels (en millions d'euros)</i>	2013						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	1 316,0	-	16,0	-	-	108,0	1 192,0
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	323,7	-	2,0	-	2,4	309,7	9,6

- Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

- 9.1. Hypothèses et jugements importants

L'EPIC BPI-Groupe détenant exclusivement les titres de Bpifrance, aucun jugement n'a été exercé dans la détermination du périmètre de consolidation.

- 9.2. Intérêts détenus dans des filiales

L'EPIC BPI-Groupe ne détient aucun intérêt minoritaire.

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

- 9.3. Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

- Intérêts dans des entreprises associées**

L'EPIC BPI-Groupe, par son rôle de holding détenant la participation de l'Etat français dans Bpifrance, détient des intérêts dans une entreprise associée considérée comme individuellement significative. Ces intérêts sont présentés après les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.



Tableau des intérêts dans des entités mises en équivalence 2013 – comptes consolidés du groupe Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	Groupe Bpifrance
Etablissement principal	France
Pourcentage des droits de vote	50,00%
Méthode de consolidation	Equivalence

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013
Caisse, banques centrales	173,5	Banques centrales	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 522,7	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5,0
Instruments dérivés de couverture	367,1	Instruments dérivés de couverture	432,2
Actifs financiers disponibles à la vente	5 658,1	Dettes envers les établissements de crédit	11 180,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 189,4	Dettes envers la clientèle	2 521,9
Prêts et créances sur la clientèle	19 850,3	Dettes représentées par un titre	9 442,2
Opérations de location financement et assimilées	5 289,1	Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	229,1
Aides au financement de l'innovation	614,9	Passifs d'impôts courants et différés	332,2
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	297,9	Comptes de régularisation et passifs divers	3 451,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 634,1	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0
Actifs d'impôts courants et différés	67,5	Provisions	1 663,5
Comptes de régularisation et actifs divers	3 878,3	Ressources nettes d'intervention à l'innovation	1 005,0
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	Fonds de garantie publics	2 296,5
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 218,5	Dettes subordonnées	14,6
Immeubles de placement	12,0	Capitaux propres	21 354,5
Immobilisations corporelles	104,9	Capitaux propres part du Groupe	21 067,3
Immobilisations incorporelles	49,8	- <i>Capital et réserves liées</i>	20 981,4
Ecarts d'acquisition	0,5	- <i>Réserves consolidées</i>	-2 143,8
		- <i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	1 842,9
		- <i>Résultat</i>	386,8
		Intérêts minoritaires	287,2
		- <i>Réserves</i>	283,7
		- <i>Résultat</i>	3,5
TOTAL DE L'ACTIF	53 928,6	TOTAL DU PASSIF	53 928,6

RESULTAT (en millions d'euros)	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	661,5
Intérêts et charges assimilées	-406,6
Commissions (produits)	32,2
Commissions (charges)	-3,9
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-42,6
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	12,3
Produits des autres activités	43,2
Charges des autres activités	-20,6
PRODUIT NET BANCAIRE	275,5
Charges générales d'exploitation	-208,8
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-13,3
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	53,4
Coût du risque	-32,6
RESULTAT D'EXPLOITATION	20,8
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	416,7
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,0
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0,0
RESULTAT AVANT IMPOT	437,5
Impôts sur les bénéfices	-47,2
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0
RESULTAT NET	390,3
Intérêts minoritaires	3,5
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	386,8
* Résultat par action (en euros)	0,18
* Résultat dilué par action (en euros)	0,18

Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts	
Capitaux propres part du groupe	21 067,3
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt	10 533,6
Ecart d'évaluation/d'acquisition	410,0
Retraitements de consolidation	-
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	10 943,6

Intérêts dans des entreprises associées considérées comme non significatives

Le groupe ne détient d'intérêts dans aucune entreprise associée considérée comme non significative.

9.4. Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le groupe ne détient d'intérêts dans aucune entité structurée.

Note 10 - Information sectorielle

Les contributions au sein du groupe EPIC BPI-Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)

2013	EPIC BPI- Groupe	Groupe Bpifrance	Total
PNB	-4,0	0,0	-4,0
Frais généraux	-0,7	0,0	-0,7
Résultat d'exploitation	-4,7	0,0	-4,7
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	193,4	193,4

(en millions d'euros)

Encours bilan	2013
Prêts et créances sur les Ets de crédit	1 756,6
Prêts et créances sur la clientèle	1 029,9
Participations dans les entreprises MEE	10 943,6

Note 11 – Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)

	2013	2012
Engagements donnés	15 729,2	16 785,9
Engagements de financement de crédits	0,0	3 911,3
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	10,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	3 901,3
Engagements de financement d'aides à l'innovation	0,0	795,1
Engagements de garantie (*)	15 729,2	12 079,5
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	15 729,2	17,3
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	12 062,2
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	0,0	2 091,2
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	0,0	1 182,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	0,0	908,2
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	1,0

(*) : ces engagements comprennent au 31 décembre 2013 la garantie donnée par l'EPIC BPI-Groupe à Bpifrance Financement dans le cadre de ses émissions EMTN et de certificats de dépôts

Note 12 - Autres informations

12.1. Parties liées

Les parties liées au groupe EPIC BPI-Groupe sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, à savoir Bpifrance. Les opérations avec Bpifrance sont reprises dans la colonne « Entreprises sous contrôle conjoint ». Les opérations avec Bpifrance Financement sont présentées au sein des notes 6, 7 et 11.

31 décembre 2013**Bilan**

	Entreprises sous contrôle conjoint	Total
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actif		
Prêts et avances	1 756,3	1 756,3
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0
Autres créances	0,0	0,0
Total des actifs	1 756,3	1 756,3
Passif		
Dépôts	0,0	0,0
Emprunts à terme	0,0	0,0
Autres passifs	1 221,4	1 221,4
Total des passifs	1 221,4	1 221,4
Informations diverses		
Garanties émises par le groupe	0,0	0,0
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0

Compte de résultat

	Entreprises sous contrôle conjoint	Total
<i>(en millions d'euros)</i>		
Total des charges dont :	0,2	0,2
Charges d'intérêts	0,0	0,0
Honoraires et commissions	0,0	0,0
Prestations de services reçues	0,2	0,2
Autres	0,0	0,0
Total des produits dont :	28,3	28,3
Produits d'intérêts	28,3	28,3
Honoraires et commissions	0,0	0,0
Prestations de services données	0,0	0,0
Produits de dividendes	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0
Autres informations		
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0

12.2. Honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice (montants HT)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Mazars		KPMG	
	2013	2012	2013	2012
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	23	19	23	19
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	-	-	-	-
Total	23	19	23	19

6. COMPTES INDIVIDUELS

BILAN EPIC BPI-Groupe

	Notes	Brut	Amortis- sements Dépréciations	31/12/2013 Net	31/12/2012 Net
A C T I F (en milliers d'euros)					
Actif Immobilisé		12 130 331,7	0,0	12 130 331,7	2 994 623,8
Immobilisations financières		12 130 331,7	0,0	12 130 331,7	2 994 623,8
- Participations	3	10 490 698,2	0,0	10 490 698,2	1 350 839,6
- Prêts	4	1 639 633,5	0,0	1 639 633,5	1 643 784,2
Actif circulant		1 163 714,4	0,0	1 163 714,4	948 727,6
- Autres créances	5	16 899,8	0,0	16 899,8	17 838,3
- Disponibilités	6	1 146 814,6	0,0	1 146 814,6	930 889,3
Total de l'actif		13 294 046,1	0,0	13 294 046,1	3 943 351,4

BILAN EPIC BPI-Groupe

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
P A S S I F (en milliers d'euros)			
Capitaux propres	7	9 462 685,0	1 407 316,5
- Capital souscrit		9 083 417,7	1 350 839,6
- Report à nouveau		56 476,9	44 614,8
- Résultat de l'exercice		322 790,4	11 862,1
Dettes financières		1 639 633,5	1 643 784,2
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	8	323 695,4	327 849,9
- Emprunts et dettes financières diverses	9	1 315 938,1	1 315 934,3
Dettes d'exploitation		970 281,1	850 079,5
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10	93,0	368,5
- Dettes fiscales et sociales	11	31,0	55,3
- Autres dettes	12	970 157,1	849 655,7
Dettes diverses		1 149 750,0	0,0
- Titres restant à libérer Bpifrance	13	1 149 750,0	0,0
Produits constatés d'avance		71 696,5	42 171,2
- Produits constatés d'avance	14	71 696,5	42 171,2
Total du passif		13 294 046,1	3 943 351,4

HORS-BILAN EPIC BPI-Groupe

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit			
. Engagements en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie			
	15	15 729 200,0	11 189 200,0
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		5 615 200,0	4 875 200,0
. Engagements de garantie		10 114 000,0	6 314 000,0
. Engagements d'ordre de la clientèle			
Engagements sur titres			
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise			
. Autres engagements donnés			
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
Engagements de financement			
. Engagements reçus Etat			
Engagements de garantie			
. Engagements reçus d'établissements de crédit			
Engagements sur titres			
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise			
. Autres engagements reçus			

COMPTE DE RESULTAT EPIC BPI-Groupe

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation		0,0	0,0
Charges d'exploitation	16	-668,4	-599,5
- Charges externes		-583,4	-343,0
- Impôts et Taxes		-85,0	61,8
- Dotations aux Amortissements sur Immobilisations		0,0	-318,3
RESULTAT D'EXPLOITATION		-668,4	-599,5
Produits financiers		56 081,9	61 633,8
- Dividendes		0,0	10 022,4
- Intérêts et produits assimilés	17	56 081,9	51 611,4
Charges financières		-48 140,0	-48 453,9
- Intérêts et charges assimilées	18	-48 140,0	-48 453,9
RESULTAT FINANCIER		7 941,9	13 179,9
Produits Exceptionnels	19	1 678 356,5	336,5
- Produits de cessions d'éléments d'actifs		1 678 356,5	336,5
Charges Exceptionnelles	20	-1 362 839,6	-336,5
- Sur opérations de gestion		-12 000,0	0,0
- Valeurs comptables des éléments d'actifs		-1 350 839,6	-336,5
RESULTAT EXCEPTIONNEL		315 516,9	0,0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		322 790,4	12 580,4
- Impôts sur les bénéfices	21	0,0	-718,3
RESULTAT DE L'EXERCICE		322 790,4	11 862,1

Annexe comptable

• NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	87
• NOTE 2 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION	88
• NOTE 3 - PARTICIPATIONS	88
• NOTE 4 - PRETS	90
• NOTE 5 - AUTRES CREANCES	90
• NOTE 6 - DISPONIBILITES (CREANCES RATTACHEES INCLUSES)	91
• NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES	91
• NOTE 8 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	91
• NOTE 9- EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	92
• NOTE 10- DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	92
• NOTE 11 - DETTES FISCALES ET SOCIALES	92
• NOTE 12 - AUTRES DETTES	92
• NOTE 13 - TITRES	93
• NOTE 14 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	93
• NOTE 15 - HORS BILAN	93
• NOTE 16 - CHARGES D'EXPLOITATION	94
• NOTE 17 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	94
• NOTE 18 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	94
• NOTE 19 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	95
• NOTE 20 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	95
• NOTE 21 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	95
• NOTE 22- LES PARTIES LIEES	96



• **Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture**

1.1. Faits significatifs de l'exercice

1.1.1. Constitution de Bpifrance

La loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005, a fixé le cadre juridique permettant la constitution de la Banque Publique d'Investissement (BPI) et les modalités de sa gouvernance. Holding détenue par l'EPIC BPI-Groupe à hauteur de 50% et par la Caisse des Dépôts (CDC) à hauteur de 50%, elle regroupe OSEO, CDC Entreprises (CDCE) et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

Au cours du premier trimestre 2013, l'EPIC BPI-Groupe et la CDC ont acquis à parts égales l'entité SNCF B2 (entité sans activité significative) destinée à devenir BPI-Groupe (nom commercial : Bpifrance) lors des opérations d'apports réalisées le 12 juillet 2013.

Le groupe Bpifrance a été constitué à l'issue des étapes suivantes :

- apport de l'Etat à Bpifrance de ses titres du FSI (renommé Bpifrance Participations) et de titres destinés à l'activité de financement du groupe ;
- apport de l'EPIC BPI-Groupe à Bpifrance de ses titres OSEO (renommé Bpifrance Financement);
- apport de la CDC à Bpifrance de ses titres du FSI, OSEO, CDCE (renommé Bpifrance Investissement) et d'un ensemble de titres destinés aux activités d'investissement et de financement du groupe ;
- augmentation du capital de Bpifrance réservée à la CDC de 231,5 millions d'euros ;
- augmentation du capital de Bpifrance à parts égales entre la CDC et l'EPIC BPI-Groupe de 3 066 millions d'euros ;
- apport de Bpifrance des titres destinés à l'activité d'investissement du groupe à Bpifrance Participations (ex-FSI) ;
- augmentation du capital de Bpifrance Participations de 2 730,8 millions d'euros.

En complément l'Etat a apporté ses titres Bpifrance à l'EPIC BPI-Groupe le 21 octobre 2013.

Après réalisation de l'ensemble de ces opérations, l'EPIC BPI-Groupe et la CDC détiennent ainsi à parts égales les droits de vote et les pouvoirs dans Bpifrance.

L'actionnaire de référence de l'établissement de crédit Bpifrance Financement devient Bpifrance qui a le statut de compagnie financière en lieu et place de l'EPIC BPI-Groupe.

1.1.2. Dotations en capital

Au cours de l'exercice 2013, le capital de l'EPIC BPI-Groupe a été doté à hauteur de 7 732 578,1 milliers d'euros.

- 383 250 milliers d'euros le 12 juillet 2013, au titre d'une dotation par l'Etat destinée à financer la participation de l'EPIC BPI-Groupe à l'augmentation de capital de 3 066 000 milliers d'euros de sa filiale Bpifrance ;
- 20 928,8 milliers d'euros le 11 octobre 2013, au titre de la convention entre l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe relative aux prêts à l'industrialisation des projets de recherche et développement issus des pôles de compétitivité (PIPC) ;
- 7 279 328,1 milliers d'euros le 18 octobre 2013, au titre d'un apport par l'Etat des actions de la société Bpifrance, reçues en échange de ses participations dans le FSI et dans SOFIRED ;
- 49 071,3 milliers d'euros le 3 décembre 2013, au titre de la convention entre l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe relative aux prêts numériques.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

• Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels de l'EPIC BPI-Groupe sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et du règlement CRC n° 99-03 modifiés.

• Bilan

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste "Immobilisations Financières", les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Ils sont, évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net ou des perspectives d'activité.

• Compte de résultat

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts, dividendes et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de change sont constatées dans le résultat financier.

• Hors bilan

Les engagements de garantie donnés sont des opérations par lesquelles l'EPIC BPI-Groupe (le garant) s'engage en faveur d'un tiers (le bénéficiaire) à assurer, pour le compte d'un client (le donneur d'ordre), une obligation souscrite par ce dernier s'il ne la satisfait pas lui-même.

Lorsqu'il devient probable, en raison d'une défaillance du donneur d'ordre, que le bénéficiaire fasse appel à l'EPIC BPI-Groupe, une provision égale à la perte probable est constituée.

• Note 3 - Participations

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Montant brut	10 490 698,2	1 350 839,6
Participation Bpifrance Financement (ex OSEO)	0,0	1 350 839,6
Participation Bpifrance	10 490 698,2	0,0
Dépréciation Bpifrance	0,0	0,0
Montant net	10 490 698,2	1 350 839,6

Les flux résultent de la création du Groupe Bpifrance (cf. note 1).



(en milliers d'euros)

Raison sociale	Immatriculation au registre du commerce de Créteil	% de capital détenu	Valeur des titres détenus par la Sté		Capital social	Total des capitaux propres avant résultat	Résultat courant avant impôts 2013	Résultat net 2 013	CA HT exercice 2 013	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
		Directement	Brute	Nette								
Filiales et participations												
Bpifrance	507 523 678	50,00%	10 490 698	10 490 698	20 983 811	20 981 406	2 417	2 417	192	0	0	0

- Note 4 - Prêts**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Prêt en livres Sterling (1)(2)	21 505,3	24 408,7
Prêts(2)	1 600 000,0	1 600 000,0
Créances rattachées	18 128,2	19 375,5
Total (1)	1 639 633,5	1 643 784,2

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change et à l'amortissement du prêt.

(2) Prêts consentis à Bpifrance Financement.

Ventilation des prêts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31/12/2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	300 000,0	1 321 505,3
	1 621 505,3		

- Note 5 - Autres créances**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Dotation PPMTR	16 398,0	17 000,0
Subventions exploitation à recevoir	28,5	28,5
Etat Carry Back	473,3	473,3
Autres créances diverses	0,0	336,5
Total	16 899,8	17 838,3

Ventilation des autres créances selon la durée restant à courir au 31/12/2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	28,5	16 871,3	0,0
	16 899,8		

• **Note 6 - Disponibilités (créances rattachées incluses)**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Compte Banque BRED	301,8	202,2
Compte courant Etat- Agence France Trésor	144 882,3	130 309,9
Compte courant Etat- Agence France Trésor Invest. Avenir	885 001,8	704 454,7
Compte courant Bpifrance Financement	116 628,7	95 922,5
Total	1 146 814,6	930 889,3

• **Note 7 - Capitaux propres**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Résultat 2013	2013
Capital	1 350 839,6	7 732 578,1			9 083 417,7
Report à nouveau	44 614,8		11 862,1		56 476,9
Résultat de l'exercice	11 862,1		-11 862,1	322 790,4	322 790,4
Total	1 407 316,5	7 732 578,1	0,0	322 790,4	9 462 685,0

• **Note 8 - Emprunts et dettes assimilées**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne Investissement)	21 505,3	24 408,7
Emprunt Codevi (BPCE)	300 000,0	300 000,0
Dettes rattachées	2 190,1	3 441,2
Total	323 695,4	327 849,9

Ventilation des emprunts et dettes (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31/12/2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	300 000,0	21 505,3
	321 505,3		

- Note 9- Emprunts et dettes financières**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Emprunts auprès de l'Etat	1 300 000,0	1 300 000,0
Dettes rattachées	15 938,1	15 934,3
Total	1 315 938,1	1 315 934,3

Ventilation des emprunts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31/12/2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	0,0	1 300 000,0
	1 300 000,0		

- Note 10- Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 11- Dettes fiscales et sociales**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 12 - Autres dettes**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Ressources Publiques Investissements d'avenir	827 002,0	704 454,8
Autres ressources Publiques d'intervention	75 626,4	91 626,4
Fonds Modernisation de la restauration	67 528,7	53 574,5
Total	970 157,1	849 655,7

Ventilation des autres dettes selon la durée restant à courir au 31/12/2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	970 157,1	0,0	0,0
	970 157,1		

- Note 13 - Titres**

Il s'agit de titres restant à libérer sur Bpifrance (SA BPI-Groupe).

- Note 14 - Produits constatés d'avance**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Commissions de garantie Bpifrance Financement à étaler sur la durée de la garantie	71 696,5	42 171,2
	71 696,5	42 171,2

- Note 15 - Hors bilan**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
- Engagements en faveur de Bpifrance Financement	0,0	0,0
Engagements de garantie	15 729 200,0	11 189 200,0
- Engagements d'ordre d'établissements de crédit	5 615 200,0	4 875 200,0
KFW	100 000,0	100 000,0
BEI	900 000,0	150 000,0
BPCE	245 200,0	255 200,0
Caisse des Dépôts	3 450 000,0	3 450 000,0
Banque Postale	720 000,0	720 000,0
Conseil de l'Europe	200 000,0	200 000,0
- Engagements de garantie donnés	10 114 000,0	6 314 000,0
Programme EMTN	7 614 000,0	3 814 000,0
Certificats de Dépôts	2 500 000,0	2 500 000,0
ENGAGEMENTS RECUS		
- Engagements reçus de l'ETAT	0,0	0,0

- Note 16 - Charges d'exploitation**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Prestations des Sociétés du Groupe	-167,3	-182,4
Charges externes	-416,1	-160,6
Sous Total	-583,4	-343,0
Impôts et Taxes	-85,0	61,8
Dotations aux amortissements sur Immobilisations	0,0	-318,3
Sous Total	-85,0	-256,5
Total	-668,4	-599,5

- Note 17 - Intérêts et produits assimilés**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Compte à vue	22,1	98,4
Fonds placés auprès de Bpifrance Financement	48 139,6	48 453,6
- Prêts (en €)	48 024,2	48 217,6
- Prêts (en devises)	115,4	236,0
Commissions	7 920,2	3 059,4
- Commissions de garantie Bpifrance Financement (*)	7 920,2	3 059,4
Total	56 081,9	51 611,4

(*) Ces commissions sont étalées sur la durée de vie des opérations.

- Note 18 - Intérêts et charges assimilées**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Emprunt (Banque Européenne d'investissement)	-115,5	-235,9
Emprunt (BPCE)	-6 250,0	-8 250,0
Emprunt ETAT	-41 774,2	-39 967,6
Compte à vue	-0,3	-0,4
Total	-48 140,0	-48 453,9

- Note 19 - Produits exceptionnels**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Produits de cession des immobilisations incorporelles	0,0	336,5
Produits de cession des titres Bpifrance Financement(*)	1 678 356,5	0,0
Total	1 678 356,5	336,5

(*) cf note 1

- Note 20 - Charges exceptionnelles**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés des immobilisations incorporelles	0,0	-336,5
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés des titres Bpifrance Financement (*)	-1 350 839,6	0,0
Dotations PIPC, Prêts Numériques	-12 000,0	0,0
Total	-1 362 839,6	-336,5

(*) cf note 1

- Note 21 - Impôts sur les bénéfices**

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible. Le résultat fiscal s'élève à - 4 726,5 milliers d'euros.

La plus-value d'apport des titres Bpifrance de 327 516,9 milliers d'euros est exonérée en vertu de l'article 14 de la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012.

- Note 22- Les parties liées**

les parties liées sur Bpifrance Financement

(en milliers d'euros)

Postes du bilan	2013
Actif	
Prêts	1 639 633,5
Compte courant	116 628,7
Passif	
Produits constatés d'avance	71 696,6
Postes du compte de résultat	
Charges externes	275,2
Intérêts et produits assimilés	48 145,3
Commissions	7 920,1

les parties liées sur Bpifrance

(en milliers d'euros)

Postes du bilan	2013
Actif	
Participations	10 490 698,2
Passif	
Titres restant à libérer	1 149 750,0



7. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

7.1. Rapport sur les comptes consolidés



KPMG AUDIT FS I
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie
France

EPIC BPI-Groupe

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013
EPIC BPI-Groupe
27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Ce rapport contient 42 pages
Référence : PSP - 142.001is RCC



KPMG AUDIT FS I
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Régault
92400 Courbevoie
France

EPIC BPI-Groupe

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Capital social : € 9 083 417 679,70

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de l'EPIC BPI-Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.1.1 « Constitution de Bpifrance » et 1.1.2 « Impacts comptables de la constitution de Bpifrance sur l'EPIC BPI-Groupe » de l'annexe aux comptes consolidés, qui exposent les étapes de constitution de Bpifrance et ses impacts comptables sur les comptes consolidés de l'EPIC-

BPI Groupe, en particulier en termes de méthode de comptabilisation des titres Bpifrance et de comparabilité des comptes.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables

Comme indiqué dans la note 1.1.2 « Impacts comptables de la constitution de Bpifrance sur l'EPIC BPI-Groupe » et la note 2 « Normes comptables applicables au 31 décembre 2013 », votre groupe comptabilise les titres Bpifrance selon la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visée ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 17 avril 2014

KPMG Audit FS I



Philippe Saint-Pierre
Associé



Marie-Christine Jolys
Associée

Courbevoie, le 17 avril 2014

MAZARS



Virginie Chauvin
Associée

7.2. Rapport sur les comptes individuels

EPIC BPI-Groupe

Etablissement Public à caractère Industriel ou Commercial
au capital de 9 083 417 679,7 €
Siège social : 27-31 Avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons Alfort
RCS : RCS Créteil D 483 790 069

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

KPMG AUDIT FS I

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'EPIC BPI-Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Faits significatifs de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels, qui expose les étapes de constitution de Bpifrance et les dotations en capital de l'EPIC BPI-Groupe.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 17 avril 2014

Les commissaires aux comptes

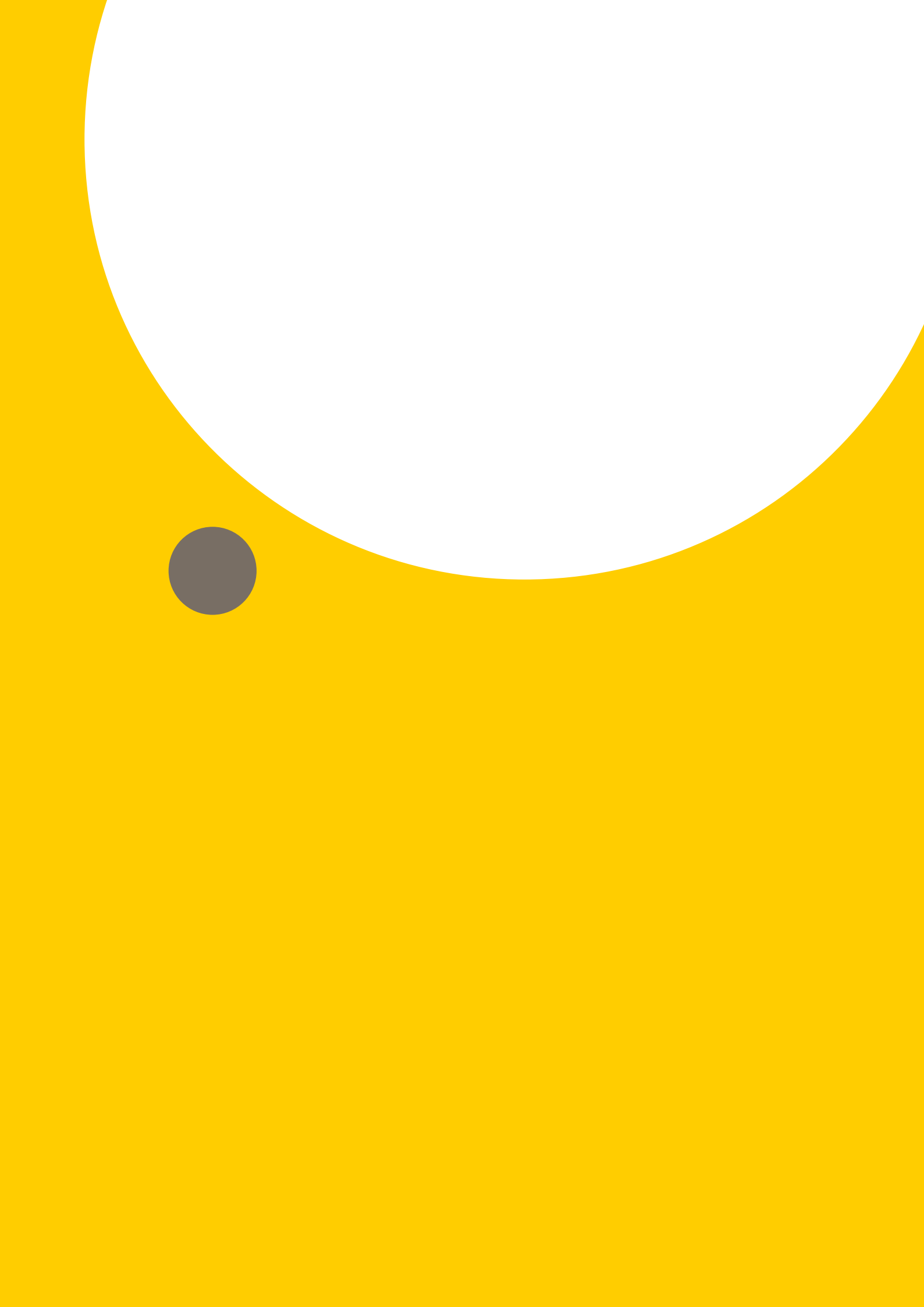
KPMG AUDIT FS I

Marie-Christine JOLYS

Philippe SAINT-PIERRE

MAZARS

Virginie CHAUVIN



bpifrance

BPI-Groupe
Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
483 790 069 RCS Créteil

Siège social
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr